



Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

Plan intégré des activités et des ressources humaines de la Garde côtière canadienne

**2024 à 2025 jusqu'à
2026 à 2027**



Table des matières

MESSAGE DU COMMISSAIRE	4
LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	6
Mission	6
Mandat	6
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	8
BUDGET : OPÉRATIONS QUOTIDIENNES ET INVESTISSEMENTS À LONG TERME	9
PILERS STRATÉGIQUES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE.....	10
Premier pilier stratégique : Personnel.....	14
Objectif 1 : Attirer une main-d'œuvre diversifiée pour exécuter les programmes et exploiter la future flotte	14
Objectif 2 : Former et perfectionner un effectif qualifié qui s'adapte aux demandes nouvelles et changeantes.....	16
Objectif 3 : Maintenir en poste le personnel en accordant la priorité à l'avancement professionnel, à la sécurité, à la santé et au mieux-être, ainsi qu'à la mobilisation des employés.....	17
Deuxième pilier stratégique : Actifs.....	18
Objectif 1 : Faire progresser le renouvellement de la flotte tout en maintenant la capacité opérationnelle à exécuter les programmes et à respecter les niveaux de service	18
Objectif 2 : Se préparer à l'opérationnalisation et à la gestion du cycle de vie de la nouvelle flotte, y compris la détermination des besoins en matière d'infrastructures.....	21
Objectif 3 : Faire progresser les activités d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques grâce à l'innovation et aux partenariats afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et d'atteindre les cibles du gouvernement en matière d'écologisation.....	23
Objectif 4 : S'assurer que les actifs terrestres sont disponibles, capables et fiables	26



Troisième pilier stratégique : Services	27
Objectif 1 : Protéger le milieu marin et les navigateurs en jouant un rôle de leadership en matière de gestion des incidents sur l'eau dans un paysage comportant de multiples partenaires ..	27
Objectif 2 : Garantir l'état de préparation des programmes en s'adaptant à un contexte opérationnel en évolution afin de continuer à fournir des services qui soutiennent la compétitivité économique, la sûreté et la sécurité maritimes, et la protection des océans	28
Objectif 3 : Faire progresser la numérisation dans l'ensemble de l'organisation et moderniser les services de navigation maritime afin d'accroître l'efficacité du trafic maritime, d'améliorer la sécurité maritime et de faciliter l'échange de données et de renseignements avec les partenaires et les intervenants	29
Quatrième pilier stratégique : Gouvernance.....	30
Objectif 1 : Renforcer les processus, procédures et systèmes nationaux pour appuyer les prises de décisions et la prestation efficiente et efficace des programmes et des services	30
Objectif 2 : Mobiliser les partenaires et les intervenants internes et externes et collaborer avec eux pour faire progresser le mandat de la Garde côtière canadienne et les priorités du gouvernement du Canada	30
Objectif 3 : Respecter les obligations de la Couronne, y compris les engagements découlant des traités et des lois, envers les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans le domaine de la sécurité maritime	33
APERÇU RÉGIONAL	35
Région de l'Arctique.....	36
Région de l'Atlantique	38
Région du Centre	41
Région de l'Ouest.....	42
ANNEXE A – ENGAGEMENTS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	44
ANNEXE B – PROFIL DE RISQUE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE.....	55

Message du commissaire

Au nom de la Garde côtière canadienne (GCC), j'ai le plaisir de présenter le *Plan intégré des activités et des ressources humaines de la Garde côtière canadienne 2024-2025 à 2026-2027* (PIARH). Nous avons tiré de précieuses leçons du précédent cycle triennal du PIARH, et cette prochaine itération présente les nouveaux objectifs et engagements qui guideront la GCC dans la réalisation de sa vision.

Chaque nouvel objectif a été conçu pour garantir une étroite harmonisation avec les buts stratégiques à long terme de la GCC, et chaque nouvel engagement reflète un résultat concret et mesurable. De plus, ce plan fournit un nouveau profil de risque avec des énoncés de risque qui sont classés en fonction de leur incidence sur l'exécution du mandat de la GCC au cours des trois prochaines années. Le risque organisationnel le plus élevé que nous courons demeure associé au personnel formé nécessaire pour composer les équipages de nos navires, travailler dans nos centres opérationnels, entretenir nos actifs terrestres et soutenir la gestion des programmes et l'administration de la GCC dans les bureaux régionaux et nationaux. Le secteur maritime mondial fait face à des pénuries de main-d'œuvre, et nous faisons également face à ce défi. Au cours des prochaines années, nous devons redoubler d'efforts pour attirer, former et maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée et représentative.

Il est plus important que jamais d'avoir le bon personnel pour la prestation de nos services et programmes, car nous accueillons de nouveaux navires plus modernes dans notre flotte. Les travaux dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale progressent de façon constante. La GCC a reçu la livraison de deux ba-



teaux de recherche et sauvetage en 2023, et le navire hauturier de science océanographique est sur la bonne voie pour être livré plus tôt que prévu, à la fin de 2024. L'acier a été coupé en août 2023 pour le premier de deux navires de patrouille arctiques et hauturiers. Conformément à nos efforts pour réduire les émissions de la flotte, les travaux progressent sur le premier navire semi-hauturier de recherche halieutique à propulsion hybride diesel-électrique. De plus, la construction d'un module prototype pour le brise-glace polaire a été achevée en janvier 2024, ce qui permet aux ouvriers du chantier naval de se familiariser avec les techniques et les méthodes avancées nécessaires à la construction du plus grand brise-glace du Canada. Le Collège de la GCC modernise déjà ses formations afin de préparer les élèves-officiers d'aujourd'hui et de demain, et pour améliorer les compétences de nos équipages actuels puisqu'ils exploiteront des navires plus grands et plus complexes.

Nous progresserons également dans notre parcours de réconciliation en mobilisant nos partenaires des Premières Nations, Métis et Inuits et en collaborant avec eux. Nous accueillerons le savoir autochtone et l'Inuit Qaujimajatuqangit, encouragerons la participation des Autochtones à la prise de décisions, et mettrons l'accent sur l'attraction, le perfectionnement et le maintien en poste de talents des Premières Nations, des

Inuits et des Métis. Nous continuerons de mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en veillant à la planification et au respect des engagements de la GCC en matière de réconciliation en collaboration et en coopération avec nos partenaires autochtones.

Comme toutes les autres industries, le secteur maritime traverse une période de numérisation rapide. Pour s'assurer que les ports et les corridors commerciaux canadiens demeurent sécuritaires, fiables et concurrentiels, il est essentiel que la GCC adopte des outils modernes. Au cours des prochaines années, nous ferons des investissements stratégiques dans l'infrastructure numérique et les nouvelles technologies afin d'améliorer la prestation de nos services et de créer une organisation plus réseautée, avec des flux d'information en temps réel établis entre les actifs et les centres d'opérations. La numérisation des services de navigation maritime contribuera à accroître la sécurité des navigateurs, la protection du milieu marin et des mammifères marins et la continuité des chaînes d'approvisionnement, et elle permettra une coordination plus étroite avec nos partenaires en mer et à terre.

À mesure que l'environnement marin deviendra de plus en plus imprévisible, l'industrie maritime et les gardes côtières au Canada et dans le monde entier feront face à de nouveaux défis et devront adapter leur planification, leurs infrastructures et leurs opérations. La GCC est de plus en plus considérée comme une voix prépondérante dans la conversation sur la résilience climatique, en dirigeant la rédaction de documents thématiques collaboratifs avec ses partenaires pour communiquer les pratiques exemplaires sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation relatives aux changements climatiques. Nous devons accroître notre résilience aux répercussions des changements climatiques et continuer de répondre à l'appel à l'écologisation de nos opérations, conformément aux engagements fédéraux

et mondiaux. Il y a déjà une demande accrue d'intervention en cas d'incidents en mer en raison des tempêtes plus fortes et plus fréquentes, des changements dans les opérations de déglacage dans le Nord à mesure que l'Arctique continue de s'ouvrir, de la pression sur les actifs physiques comme les bouées et de la demande accrue de services de trafic maritime tandis que des navires tentent de naviguer dans des conditions difficiles. La *Feuille de route de la Garde côtière canadienne pour la résilience aux changements climatiques* décrira une voie à suivre avec des mesures d'adaptation et d'atténuation pour garantir que nous continuons à fournir des services essentiels dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe.

Les prochaines décennies seront des décennies de transition pour la GCC. Nous apprendrons, nous nous adapterons et nous évoluerons en continuant de soutenir la sûreté, la sécurité, la science, la protection de l'environnement et la prospérité économique sur l'eau, et en tant que présence reconnaissable et symbole de la souveraineté du Canada. Tandis que nous planifierons l'avenir, nous appuierons également l'engagement du gouvernement du Canada de réduire les dépenses dans l'ensemble de la fonction publique et de réaliser de nouveaux gains d'efficacité. J'ai confiance dans notre capacité de tenir ferme malgré les changements qui viendront, et je suis reconnaissant de notre engagement constant envers notre devise : Sécurité d'abord, service constant.



Mario Pelletier

Commissaire

Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne

Mission

La mission de la GCC consiste à assurer la sécurité de tous les navigateurs, à protéger l'environnement marin et à appuyer la croissance économique du Canada en favorisant un commerce maritime sécuritaire et efficace à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes.

La GCC exerce ses activités 24 heures par jour, 7 jours par semaine, et 365 jours par année dans certaines des conditions maritimes les plus difficiles au monde. Sa zone d'opération couvre 243 000 km de côtes et 5,3 millions de km² de voies navigables maritimes et continentales. La GCC soutient l'économie océanique du Canada en permettant la circulation sûre et efficace de près de 250 milliards de dollars en commerce maritime international¹, de plus de 346 millions de tonnes de marchandises², et en soutenant des dizaines de milliers d'emplois à l'échelle du Canada³.

Mandat

La GCC est fière de compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et diversifiée : capitaines, ingénieurs, matelots de pont, cuisiniers, élèves-officiers, agents des services de communications et de trafic maritimes, agents d'intervention environnementale, spécialistes en recherche et sauvetage, gardiens de phare, techniciens, coordonnateurs de la mobilisation communautaire, administrateurs, analystes de programme, conseillers en politiques, et plus encore. Ils remplissent le rôle de la GCC en tant que propriétaire et exploitant de la flotte civile du Canada. Les employés de la GCC soutiennent les services maritimes clés qui incluent :

- » Les aides à la navigation
- » Les services de communications et de trafic maritimes
- » Les services de déglacage et de surveillance des glaces
- » L'entretien des chenaux
- » La recherche et sauvetage en mer
- » L'intervention à l'égard de navires dangereux
- » L'intervention en cas de pollution marine
- » La fourniture de navires et d'hélicoptères à l'appui des mandats d'autres ministères fédéraux

Les services fournis sont mandatés au titre des lois suivantes :

- » *Loi sur les océans*
- » *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*
- » *Loi sur la responsabilité en matière maritime*
- » *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
- » *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*
- » *Loi sur la gestion des urgences*

En plus de pouvoirs législatifs particuliers, les activités de la GCC s'harmonisent également avec d'autres lois :

- » *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- » *Loi sur l'évaluation d'impact*
- » *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*

En assurant la prestation de son mandat, la GCC appuie les priorités du gouvernement du Canada et les priorités de la lettre de mandat de la ministre :

1. Pêches et Océans Canada. (2021). *Retombées économiques de l'industrie du transport maritime du Canada – Analyse économique, Document de travail 2021-03.*

2. Transports Canada. Les Transports au Canada 2020 – un survol, [Transport de marchandises \(canada.ca\)](https://www.canada.ca)

3. Pêches et Océans Canada. (2021). *Retombées économiques de l'industrie du transport maritime du Canada – Analyse économique, Document de travail 2021-03.*

Priorités du gouvernement du Canada

- Bâtir un présent et un avenir plus sains;
- Développer une économie plus résiliente;
- Mener une action climatique audacieuse;
- Défendre la diversité et l'inclusion;
- Avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation;
- Lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

Priorités de la lettre de mandat de la ministre

- Favoriser la durabilité, la stabilité et la prospérité des pêches;
- Développer l'économie des océans et des eaux douces du Canada et favoriser la croissance durable à long terme du secteur du poisson et des fruits de mer;
- Mettre en œuvre la Stratégie pour le saumon du Pacifique et une stratégie de conservation pour restaurer les populations de saumon atlantique et leur habitat;
- Conserver les terres et les océans du Canada;
- Protéger et restaurer les océans et les côtes du Canada grâce au Fonds pour la restauration côtière, à l'élargissement du Programme pour les engins fantômes, au soutien des efforts communautaires visant à nettoyer les littoraux et les océans et au lancement de la prochaine phase du Plan de protection des océans;
- Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour faire avancer leurs droits;
- Intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans la planification et les décisions stratégiques;
- Mettre de l'avant des ententes cohérentes, durables et collaboratives sur les pêches;
- Réaliser des investissements dans des zones côtières et océaniques qui ont un potentiel élevé de captage et d'entreposage de carbone;
- Moderniser la *Loi sur les océans*;
- Élargir les travaux sur la vulnérabilité au climat pour améliorer la planification et la gestion de la conservation marine;
- Continuer de travailler à un plan d'abandon de l'élevage du saumon en parcs en filet dans les eaux de la Colombie-Britannique, et travailler au dépôt de la toute première *Loi sur l'aquaculture du Canada*;
- Renouveler la flotte de la GCC;
- Favoriser les améliorations aux ports pour petits bateaux;
- Répondre aux incidents et dangers émergents.

Principales responsabilités ministérielles

- Pêches – gérer les pêches, les programmes des pêches autochtones et les activités aquacoles du Canada, et accorder un soutien aux ports de pêche commerciaux tout en appliquant les lois pertinentes;
- Écosystèmes aquatiques – gérer et conserver les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada et les protéger contre les répercussions des activités humaines et les espèces envahissantes;
- Navigation maritime – fournir des renseignements et des services pour faciliter la navigation dans les eaux canadiennes;
- Opérations maritimes et intervention – offrir des services d'intervention en milieu marin et exploiter la flotte civile du Canada.

Structure organisationnelle

La GCC est un organisme de service spécial qui fait partie du ministère des Pêches et des Océans (MPO). La GCC est dirigée par un commissaire, appuyé par deux sous-commissaires, le directeur général (DG) de Personnel opérationnel, le DG de Planification, mobilisation et priorités, ainsi que des commissaires adjoints (CA) pour chaque région : Atlantique, Arctique, Centre et Ouest.

Le sous-commissaire de Construction navale et matériel est responsable de la planification, de la surveillance et de l'exécution de l'ensemble du cycle de vie des actifs essentiels aux services de la GCC, notamment :

- » l'acquisition de grands et de petits navires, d'aéronefs et d'hélicoptères;
- » la mise en œuvre de mesures provisoires pour maintenir les capacités des programmes;
- » la gestion du cycle de vie du matériel de toute la flotte et des actifs terrestres tangibles de la GCC, y compris l'entretien et l'élimination.

Le sous-commissaire d'Opérations est chargé d'établir les politiques relatives aux programmes et de fournir une orientation fonctionnelle pour s'assurer que les programmes et les services de la GCC sont exécutés de façon sécuritaire, uniforme et rentable dans l'ensemble du pays.

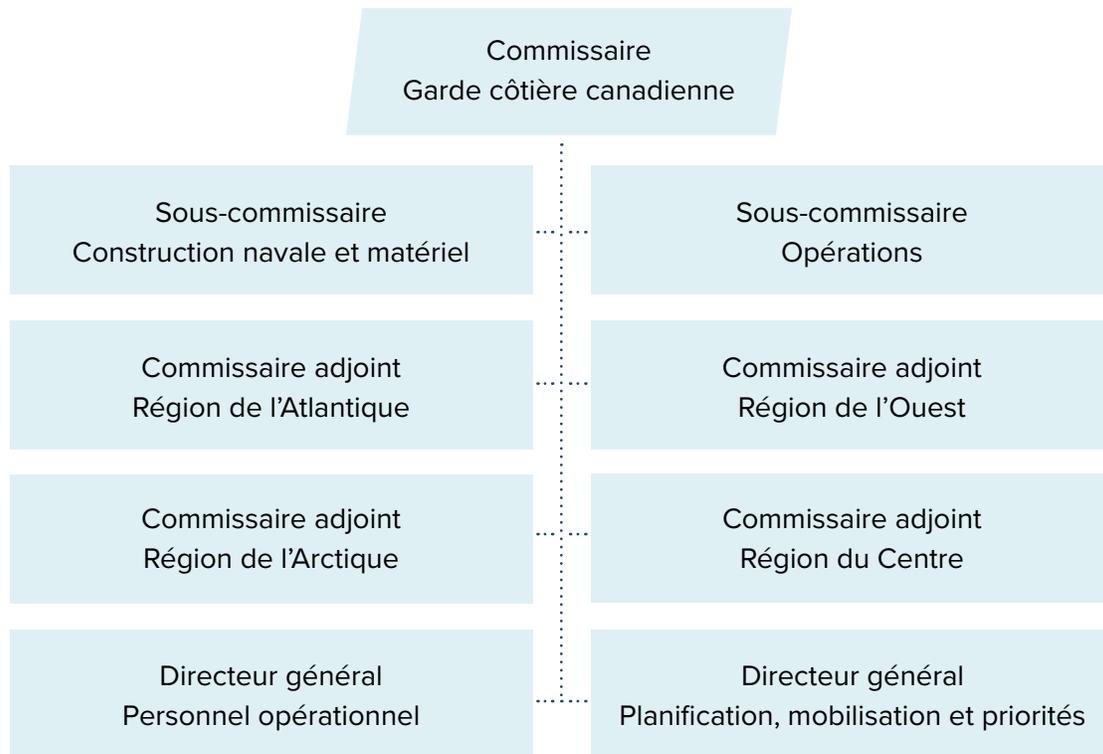
Le DG de Personnel opérationnel est chargé de veiller à ce que la GCC dispose des effectifs diversifiés et qualifiés dont elle a besoin pour

remplir son mandat actuel et futur. Le Collège de la GCC est le centre national de formation opérationnelle maritime pour la GCC, et son directeur exécutif relève du DG de Personnel opérationnel.

Le DG de Planification, mobilisation et priorités veille à l'alignement des affectations budgétaires, des engagements et des investissements sur les objectifs stratégiques à long terme de la GCC. La Direction générale fournit une orientation nationale sur les priorités en matière de réconciliation, y compris les partenariats et la mobilisation avec les Autochtones, et fait progresser les relations avec les intervenants nationaux et internationaux.

Les CA des régions sont responsables de la prestation du portefeuille de programmes et de services de la GCC conformément aux directives et aux procédures établies par l'administration centrale. Les CA représentent la GCC au nom du commissaire dans leurs régions respectives et dirigent la mobilisation à l'échelle régionale avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les intervenants de l'industrie.





Structure organisationnelle de la Garde côtière canadienne et rapports hiérarchiques de la haute direction.

Budget : Opérations quotidiennes et investissements à long terme

Le budget de la GCC est déterminé annuellement. Pour 2024-2025, il s'élève à 2 392 milliards de dollars, dont 753 millions de dollars pour les opérations courantes, et 31 millions de dollars en subventions et contributions. Ces fonds sont principalement affectés aux régions pour fournir des services de première ligne aux marins dans les lacs, les rivières, les océans, et sous forme de subventions et de contributions aux parties admissibles pour renforcer les capacités et soutenir la prestation de services.

Le montant restant comprend un budget d'immobilisations de 1,608 milliard de dollars, qui soutient le plan intégré d'investissement quinquennal de la GCC. Il s'agit d'investissements dans ce qui suit :

- » Nouveaux navires
- » Prolongement de la vie des navires
- » Remise à neuf et remplacement des infrastructures, des équipements et des systèmes
- » Exécution d'initiatives dans le cadre du Plan de protection des océans
- » Soutenir les grands projets, comme le projet d'expansion de Trans Mountain et l'Initiative de continuité de la flotte

Piliers stratégiques de la Garde côtière canadienne

Le présent *Plan intégré des activités et des ressources humaines* est divisé en quatre piliers stratégiques qui guident l'exécution des responsabilités fondamentales et assurent l'exécution du mandat de la GCC en maintenant un service d'excellence.

PERSONNEL

Le personnel représente la ressource la plus précieuse de la GCC. La GCC est fière de son personnel. Elle attire des personnes qui souhaitent poursuivre une carrière épanouissante à long terme. Leur engagement est au cœur de l'organisation, et une grande fierté est associée au personnel qui fournit les programmes et les services essentiels de la GCC aux Canadiens, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année.

La GCC dispose de personnes compétentes, expérimentées et motivées dans ses effectifs. Elles travaillent sur les navires, dans les bases, dans les stations, dans les centres d'opérations, au Collège de la GCC, dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Toutefois, la GCC demeure confrontée à des défis pour attirer, former et maintenir en poste un effectif diversifié et représentatif ayant le large éventail de compétences nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat actuel et futur. L'industrie maritime est également confrontée à une pénurie de main-d'œuvre.

Des initiatives sont en cours pour remédier aux répercussions croissantes des pénuries de main-d'œuvre, améliorer les compétences de la main-d'œuvre, former de futurs leaders, accroître les compétences interculturelles et élargir le rôle du Collège de la GCC en tant que centre d'apprentissage et établissement de premier plan dans le domaine de l'éducation maritime. La GCC travaille également avec le personnel et les agents négociateurs, et collabore avec le groupe Personnes et Culture du MPO pour actualiser les pratiques relatives aux ressources humaines afin d'accroître l'agilité opérationnelle et de favoriser l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité pour tous les employés.

Les nouveaux navires et l'équipement à la fine pointe de la technologie qui sont livrés dans le cadre du renouvellement de la flotte n'ont que peu de valeur sans un personnel qualifié pour les exploiter et les entretenir. Sans équipages qualifiés, la GCC n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Le manque de personnel est le plus grand risque pour la GCC. C'est pourquoi des efforts importants sont déployés pour attirer, former et maintenir en poste le personnel hautement spécialisé nécessaire pour continuer à offrir les services et les programmes.

Le Plan opérationnel du personnel 2024-25 de la GCC est un cadre centralisant les stratégies, les priorités et les résultats concrets liés au cycle de vie complet des employés. Il fournit un plan de travail consolidé et évolutif pour guider les effectifs de la GCC vers un avenir durable à court, moyen et long terme.



ACTIFS

La GCC possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral. Déployés stratégiquement partout au pays, ces actifs soutiennent une vaste gamme de programmes et de services maritimes et fournissent des plateformes pour les activités scientifiques en mer, et pour la conservation et la protection des océans. La flotte de la GCC offre également une présence fédérale reconnue à l'échelle nationale et un symbole de service, de sécurité et de souveraineté.

L'approche de la GCC en matière de prestation efficace et efficiente des services est manifeste dans la flotte, de nombreux navires étant capables d'accomplir plusieurs types de missions, et la polyvalence étant au cœur des efforts de renouvellement de la flotte. Les équipages de tous les navires sont composés de marins formés professionnellement et capables d'offrir un large éventail de programmes sur l'eau. Par exemple, un navire et son équipage spécialisé peuvent être optimisés pour soutenir une mission scientifique tout en déployant des bouées de navigation et en servant de navire secondaire de recherche et de sauvetage. Cette philosophie d'exploitation à missions multiples permet de réaliser d'importantes économies d'échelle et fournit au gouvernement du Canada une flotte diversifiée capable de naviguer dans toutes les zones maritimes du pays pendant la saison de navigation.

Bien que la flotte soit sans aucun doute son actif le plus reconnaissable, la GCC compte également sur un réseau complexe d'actifs terrestres, comme des tours de communication, des phares et des balises de chenaux, pour fournir des services essentiels à la population canadienne. La GCC assure le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le remplacement de ses actifs à la fin de leur vie utile, et gère leur renouvellement en mettant l'accent sur la réduction des émissions et l'écologisation des opérations.

Reconnaissant les répercussions importantes des changements climatiques sur les programmes et services, la GCC se donne également comme priorité d'intégrer la résilience dans la conception et l'utilisation de ses actifs. Cette approche permettra d'acquérir des actifs nouveaux et de remplacement qui sont capables de répondre aux besoins actuels et émergents des programmes et des opérations.

SERVICES

La GCC offre une vaste gamme de services maritimes autorisés aux Canadiens et à ceux qui naviguent dans les eaux canadiennes. Ces services visent à sauver des vies, à améliorer la sécurité maritime, à soutenir le commerce maritime et les chaînes d'approvisionnement, et à protéger l'environnement marin.

Comme organisation de portée horizontale accomplissant de nombreuses tâches et dotée de mandats multiples, la GCC est en mesure de tirer parti d'un personnel, d'une flotte et d'actifs terrestres pour offrir des plateformes précieuses aux autres ministères et aux initiatives du gouvernement du Canada. La GCC demeure déterminée à :

- » soutenir l'économie océanique;
- » maintenir les partenariats avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi qu'avec les gouvernements, les collectivités et les organisations autochtones;
- » mettre en œuvre le renouvellement du Plan de protection des océans;
- » soutenir la Stratégie pour un gouvernement vert;
- » aider les partenaires des domaines de la science, de l'environnement, et de l'application de la loi.

Puisque le trafic maritime au Canada devrait augmenter de 50 % d'ici 2030⁴ et que le volume des échanges devrait également augmenter, il sera essentiel de moderniser la prestation des services de navigation afin que le Canada demeure une destination de choix et se conforme aux normes internationales. La GCC se prépare à rendre l'information et les services plus facilement accessibles et intégrés non seulement pour la sécurité maritime et la navigation, mais aussi pour la protection de l'environnement et des mammifères marins, pour accroître la connaissance du domaine maritime national et pour appuyer les économies locales, régionales et nationales. Pour ce faire, il faut explorer de nouveaux modes de fonctionnement avec des innovations technologiques comme la navigation électronique et la numérisation, et améliorer les partenariats pour la prestation des programmes et des services.

Étant donné que la mise en œuvre réussie des services numériques exige une approche coordonnée et collaborative de la part de multiples ministères et intervenants de l'industrie, la GCC continue de collaborer avec ses partenaires et avec l'industrie par l'intermédiaire de divers forums. À l'interne, la GCC s'efforce de faire progresser les travaux dans le cadre des projets et de s'assurer que les exigences sont claires et que les concepts d'opérations sont mis à jour.

4. Transports Canada. (2023). *Aperçu du secteur des transports au Canada*.



GOVERNANCE

La GCC croit qu'une bonne gouvernance est participative, axée sur le consensus, transparente, réceptive, équitable et inclusive.

Au cours du cycle de planification 2024-2025, la GCC continuera de renforcer les politiques, les processus, les procédures et les systèmes nationaux afin d'améliorer la prise de décisions, la préparation, la prestation et la responsabilisation. Ces efforts permettront également à l'administration centrale de la GCC, à ses quatre régions et au Collège de fonctionner de façon harmonieuse et sans heurts à travers les interdépendances intraministérielles en matière de gouvernance.

La GCC appuiera la mise en œuvre des mesures du plan d'action associé à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en fournissant une expertise relative au système de sécurité maritime. La GCC explorera également davantage les approches de gouvernance pour collaborer et coopérer avec les partenaires autochtones à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, de la politique sur l'Inuit Nunangat et des accords-cadres de réconciliation.

Les intérêts des intervenants et des partenaires, y compris les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis, sont au premier plan de la prise de décisions de la GCC, et le renforcement de la mobilisation des partenaires et des intervenants à l'interne et à l'externe demeurera une priorité dans toutes les initiatives de gouvernance.

Chacun des piliers stratégiques ci-dessus est lié à des objectifs devant être atteints, et chaque objectif est lié à des engagements précis, mesurables, à court terme et orientés vers l'action. Ces objectifs et engagements sont conçus pour répondre aux risques organisationnels les plus importants cernés dans le profil de risque de la GCC qui se trouve à l'Annexe B, et ils permettront à la GCC de maintenir le cap vers la pleine réalisation de sa vision à long terme.

La section ci-dessous fournit une description des objectifs et des engagements associés à chaque pilier stratégique. Des détails supplémentaires sur tous les engagements, comme la date d'achèvement prévue, se trouvent à l'Annexe A.



Premier pilier stratégique : Personnel

Objectif 1 : Attirer une main-d'œuvre diversifiée pour exécuter les programmes et exploiter la future flotte

La création d'une main-d'œuvre diversifiée demeure une priorité essentielle pour la GCC. Dans un contexte où les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur maritime à l'échelle mondiale entraînent une concurrence accrue et une réglementation plus stricte, la GCC a atteint un point crucial en ce qui a trait au maintien d'une flotte de plus en plus importante et complexe.

En tant que centre d'excellence pour la formation opérationnelle, le Collège de la GCC continuera d'appuyer les efforts d'attraction en s'associant à divers collèges communautaires, diverses universités et diverses organisations partout au pays pour promouvoir la GCC en tant qu'option de carrière intéressante.

La GCC continuera également d'offrir une stratégie nationale proactive, ainsi que des plans régionaux ciblés qui tiennent compte des besoins particuliers des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et qui améliorent leur représentativité dans l'effectif de la GCC. Pour appuyer ces efforts, de nouvelles plateformes et de nouveaux outils nationaux continuent d'être mis en œuvre pour faciliter l'inclusion et optimiser les processus administratifs.

Engagements :

- » Mener une deuxième campagne publicitaire nationale ciblant les postes à risque de la flotte et des programmes, menant à la création d'un inventaire national des postes à risque.
- » Collaborer avec les principales organisations d'intervenants du secteur maritime afin d'élargir et d'améliorer les activités de sensibilisation et d'attraction.
- » Accroître la sensibilisation des jeunes à l'importance et à la valeur de l'industrie maritime du Canada.
- » Examiner les obstacles à l'inscription des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Collège de la Garde côtière canadienne, y compris dans les politiques et les protocoles, et explorer les systèmes de soutien qui peuvent accroître le maintien en poste des employés autochtones.
- » Élaborer des programmes de transition pour appuyer l'attraction au sein des groupes sous-représentés au Collège de la Garde côtière canadienne.
- » Mettre davantage l'accent sur les initiatives d'attraction régionales dans le domaine du génie maritime, plus particulièrement en français.
- » Diriger l'élaboration de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne, en collaboration avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, afin d'identifier les obstacles et de proposer des mesures pour améliorer l'emploi dans le Nord.



EN VITRINE

Le Programme des coordonnateurs de la mobilisation communautaire

Pour fournir des services dans l'Arctique, il faut comprendre le Nord et disposer d'une main-d'œuvre qui reflète ses habitants. Cependant, le recrutement dans le Nord est complexe et entravé par des obstacles différents de ceux rencontrés dans les régions méridionales, comme l'éloignement géographique, les lacunes en matière d'infrastructure et la connectivité limitée. Le Programme des coordonnateurs de la mobilisation communautaire a été créé par les régions de l'Arctique de la GCC et du MPO pour relever ces défis.

Grâce au Programme des coordonnateurs de la mobilisation communautaire, le MPO et la GCC collaborent pour renforcer les relations et les partenariats avec les communautés nordiques, améliorer la présence du ministère dans le Nord, soutenir l'inclusion de l'Inuit Qaujimagatuqangit et du savoir autochtone dans la prestation des programmes et des services, et constituer une main-d'œuvre nordique plus représentative. Le programme, initialement lancé en 2020, a été renouvelé en 2023. Cette nouvelle phase s'appuie sur la mobilisation communautaire pour faire progresser les engagements en matière de réconciliation et soutenir la mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat et de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

En 2024-2025, huit coordonnateurs locaux travailleront dans diverses communautés de la région de l'Arctique, notamment au Nunavut, au Nunavik, au Nunatsiavut, dans la région désignée des Inuvialuit, dans les Territoires du Nord-Ouest, et dans les régions de la baie d'Hudson et de



la baie James. Les coordonnateurs facilitent les réunions et la mobilisation, et partagent des renseignements sur les programmes et services offerts par le MPO et la GCC. Ils partagent également des renseignements sur les priorités communautaires, appuient les activités régionales de recrutement sur le terrain, élaborent et facilitent la formation sur les cultures, les modes de vie et les histoires des Inuits, des Premières Nations et des Métis, et contribuent à l'élaboration de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord du MPO et de la GCC.

Le Programme des coordonnateurs de la mobilisation communautaire reflète un engagement clair envers la diversité, l'inclusion, la réconciliation et la mobilisation communautaire efficace, et il sert de modèle inspirant pour d'autres organisations qui cherchent à établir des relations positives avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et à composer une main-d'œuvre représentative dans l'Arctique.

En continuant d'établir des liens dans l'Arctique et en relevant les défis uniques du Nord, le MPO et la GCC seront mieux équipés pour remplir leurs mandats respectifs et contribuer à un Canada plus unifié, plus sécuritaire et plus inclusif, conformément aux obligations légales en matière d'emploi en vertu des traités modernes et des accords sur les revendications territoriales.

Objectif 2 : Former et perfectionner un effectif qualifié qui s'adapte aux demandes nouvelles et changeantes

La GCC est une organisation opérationnelle, et son personnel doit continuellement perfectionner ses compétences et en acquérir de nouvelles pour exceller dans son travail et s'adapter à l'évolution des exigences. De nombreux postes opérationnels exigent l'obtention et le maintien de certifications particulières. La GCC offre une formation technique basée sur les compétences, une formation de gestion et de sécurité, et une formation au travail d'équipe, et une attention continue est accordée aux produits de formation, à l'assurance de la qualité et aux méthodes utilisées.

La GCC continuera d'élargir et d'améliorer le rôle et les capacités du Collège de la GCC en tant que centre d'excellence en formation qui élabore et offre une formation unique et spécialisée dans l'ensemble de la GCC. Le Collège de la GCC est responsable de l'élaboration de programmes de formation nationaux normalisés soutenant les transitions vers les nouvelles technologies prévues dans le cadre de l'Initiative de continuité de la flotte. En collaboration avec le nouveau programme de conformité et d'application de la loi, le Collège de la GCC lancera une nouvelle formation pour les agents d'intervention et les agents d'application de la loi en 2024-2025.

Le Plan national de formation opérationnelle a été publié par la Direction générale du personnel opérationnel en 2023. Ce plan permet de faire en sorte que le personnel opérationnel de la GCC qui exploite des navires et exécute des programmes opérationnels soit qualifié, formé avec compétence et certifié pour répondre à toutes les exigences opérationnelles et réglementaires. Le Plan national de formation opérationnelle présente les formations les plus importantes pour la flotte et les programmes opérationnels. Au cours de ce cycle de planification, les efforts seront axés sur cette formation essentielle, et la GCC donnera à ses employés les moyens d'obtenir des formations et de se perfectionner.

Engagements :

- » Élargir l'accès aux cours du Collège de la Garde côtière canadienne grâce à la mise en œuvre du système de gestion de l'apprentissage *OnCourse* à bord des navires et dans les centres d'apprentissage régionaux.
- » Élaborer et offrir de nouveaux cours spécialisés dans la formation de la flotte.
- » Mettre en œuvre un programme de formation annuel et augmenter le nombre de cours sur les Services de communications et de trafic maritimes offerts au Collège de la Garde côtière canadienne.
- » Lancer la construction d'une école de lutte contre les incendies et l'élaboration d'un cours sur les Fonctions d'urgence en mer au Collège de la Garde côtière canadienne.



- » Améliorer l'efficacité de la formation opérationnelle pour les programmes de la Garde côtière canadienne et la flotte en mettant en œuvre le Plan national de formation opérationnelle.
- » Mettre en œuvre à l'échelle nationale le modèle de formation initiale à l'entrée en service pour la flotte élaboré par la région de l'Ouest.
- » Mettre en œuvre un programme de formation efficace et complet pour la désignation des responsables de la conformité et de l'application de la loi au titre de la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*.
- » Élaborer de nouveaux profils de compétences pour le personnel responsable de l'intervention environnementale et des dangers maritimes, les coordonnateurs de missions de recherche et les assistants de missions de recherche, suivis d'une formation actualisée afin de garantir la sécurité professionnelle des intervenants.

Objectif 3 : Maintenir en poste le personnel en accordant la priorité à l'avancement professionnel, à la sécurité, à la santé et au mieux-être, ainsi qu'à la mobilisation des employés

La GCC valorise ses employés et cherche à les fidéliser en leur offrant une carrière enrichissante et stimulante. La Direction générale du personnel opérationnel dirige la gestion du cycle de vie du personnel opérationnel et aide la GCC à devenir plus agile et résiliente en ce qui a trait au personnel essentiel et diversifié requis pour l'exploitation de la flotte et la prestation des programmes.

Afin de renforcer le rôle de la GCC en tant qu'employeur stratégique, informé et proactif de choix, l'organisation doit demeurer au courant des tendances du marché du travail et y réagir rapi-

dement, non seulement pour évaluer l'incidence de ces tendances sur les activités et initiatives en cours, mais aussi pour éclairer les activités futures comme celles proposées dans le cadre de l'Initiative de continuité de la flotte et de la Stratégie nationale de construction navale. Les données et la planification guideront des activités et projets concrets dans les domaines de l'attraction et du perfectionnement des talents, et des services de promotion de la santé et de maintien du moral.

En partenariat avec les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, un programme de promotion de la santé a été lancé pour le personnel opérationnel et ceux qui le soutiennent. Le programme améliore l'état de préparation et la capacité du personnel à exécuter des programmes en toute sécurité en fournissant un cadre de soutien lié à la condition physique, à la prévention et à la gestion des blessures, à la nutrition et à la gestion de la fatigue.

À la suite de la mise en œuvre du programme, la GCC prévoit un projet pilote pour la participation continue du personnel opérationnel aux programmes de sports et de conditionnement physique des Forces armées canadiennes (FAC). La GCC s'efforce également d'offrir à son personnel un accès aux programmes d'éducation existants des FAC, dans la mesure du possible.

Engagements :

- » Passer en revue l'efficacité des services de soutien psychologique de la région de l'Ouest fournis dans le cadre du projet pilote du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage et déterminer une proposition pour des services nationaux de soutien en santé mentale dans tous les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage et les centres secondaires de sauvetage maritime.

- » Peaufiner le programme de soutien par les pairs de la Garde côtière canadienne afin de mieux répondre aux besoins du personnel opérationnel, conformément à la stratégie ministérielle en matière de santé mentale.
- » Continuer de mettre en œuvre des initiatives appuyant les quatre piliers du programme de santé physique de la Garde côtière canadienne pour le personnel opérationnel : la condition physique, la nutrition, la prévention des blessures et la gestion de la fatigue.
- » Faire progresser le programme de gestion des talents de la Garde côtière canadienne, en s'inspirant du cadre de gestion des talents du ministère des Pêches et des Océans.
- » Offrir des cours de certification selon la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille afin de soutenir l'avancement professionnel.
- » Achever tous les modules du cours de commandement et les livrer dès qu'ils deviennent disponibles.
- » Élaborer une politique de réorientation pour les élèves-officiers qui décident de quitter le programme de quatre ans de formation des officiers, mais qui souhaitent demeurer au sein de la Garde côtière canadienne.
- » Mettre à jour la formation technique, les bourses d'études et les cours par correspondance afin de refléter les procédures actuelles relatives à l'établissement et à l'administration de la formation et des bourses d'études pour le personnel navigant.

Deuxième pilier stratégique : Actifs

Objectif 1 : Faire progresser le renouvellement de la flotte tout en maintenant la capacité opérationnelle à exécuter les programmes et à respecter les niveaux de service

La GCC exploite la flotte civile du gouvernement fédéral et offre des services maritimes essentiels aux Canadiens. Toutefois, les navires vieillissants de la GCC sont de plus en plus coûteux à entretenir et sont plus souvent mis hors service en raison de réparations imprévues, ce qui met encore plus de pression sur les navires restants. La demande de travaux sur l'eau augmente, et le besoin de remplacer les navires n'a jamais été aussi grand. Dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, la GCC continuera de construire des grands et des petits navires au cours des prochaines décennies.

Les nouveaux navires sont conçus pour tirer parti de la modularité, dans la mesure du possible, pour leur permettre de remplir différentes fonctions en ajoutant ou en retirant des modules d'équipement, comme des laboratoires scientifiques. Cette polyvalence permettra à la flotte de la GCC de continuer à fournir des services de base comme la recherche et le sauvetage tout en accomplissant d'autres missions, réduisant ainsi le nombre de navires employés dans certains contextes, contribuant à la réduction des émissions.

Plusieurs projets progresseront dans le cadre des efforts de renouvellement de la flotte tout au long de 2024-2025, y compris le lancement du nouveau navire hauturier de science océanographique et la livraison de deux bateaux de recherche et de sauvetage supplémentaires, ce qui porte le nombre total de livraisons de bateaux de sauvetage à 18 sur les 20 prévus par le contrat.





En attendant la livraison de nouveaux navires, la GCC poursuit les travaux de prolongement de la durée de vie de ses navires afin de s'assurer que les anciens navires actifs sont sécuritaires, fiables et capables de continuer à fournir des services essentiels aux Canadiens.

Engagements :

- » Faire progresser les travaux liés au projet de bateaux de recherche et sauvetage en livrant deux nouveaux bateaux.
 - » Lancer le nouveau navire hauturier de science océanographique.
 - » Faire progresser les travaux sur le projet de navires multimissions semi-hauturiers en achevant le travail de conception.
 - » Faire progresser les travaux sur le projet de brise-glace polaire en attribuant le contrat auxiliaire au Chantier Davie.
 - » Faire progresser le projet de navires de patrouille arctiques et hauturiers en commençant la coupe de l'acier pour la deuxième variante de la Garde côtière canadienne au chantier maritime Irving.
 - » Faire progresser les travaux sur le projet de brise-glace polaire en attribuant le contrat de construction à Vancouver Shipyards.
 - » Moderniser l'organisation de soutien aérien en réponse à l'évolution rapide du rythme des opérations et de l'état de préparation opérationnelle de la flotte, y compris la certification des ponts d'envol, la formation, les équipements et l'équipement de protection individuelle des navires de la Garde côtière canadienne.
- » Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC *George R. Pearkes*.
 - » Poursuivre les travaux de prolongement de vie du NGCC *Griffon*.
 - » Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC *Sir Wilfrid Laurier* (phase 3).
 - » Poursuivre les travaux de prolongement de vie des bateaux de sauvetage motorisés de 47 pieds.
 - » Poursuivre les travaux de prolongement de vie du NGCC *Terry Fox*.
 - » Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC *Martha L. Black*.
 - » Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC *Tanu*.
 - » Achever les travaux de la phase 1 du prolongement de vie du NGCC *Eckaloo*.
 - » Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 3).
 - » Poursuivre les travaux de modification du NGCC *Judy LaMarsh*.

EN VITRINE

Le premier navire hybride de la Garde côtière canadienne

À l'appui des engagements du gouvernement du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, la GCC poursuit ses efforts de décarbonisation et effectue la transition vers une flotte de plus en plus verte et à faibles émissions de carbone.

En octobre 2023, la GCC a attribué au Chantier Naval Forillon à Gaspé (Québec) un contrat pour la construction d'un nouveau navire semi-hauturier de recherche halieutique (NSHRH). Il s'agira du premier navire hybride diesel-électrique de la GCC, conçu pour réduire la consommation de combustibles fossiles.

Le contrat de construction a été attribué dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale et il permettra de créer et de maintenir jusqu'à 90 emplois hautement spécialisés et bien rémunérés dans la région. Le contrat de construction du navire comprend un volet sur la participation des Autochtones à l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada à accroître la participation des entreprises autochtones à l'approvisionnement fédéral.

Le nouveau NSHRH pourra accueillir 11 membres d'équipage et sera équipé d'un laboratoire de simulation informatique, d'un laboratoire expérimental, d'un vestiaire d'entrée et d'une salle d'électronique. La conception du navire met l'accent sur la réduction de sa consommation d'énergie et est fondée sur un système de propulsion hybride avec un groupe de batteries et des systèmes d'équipement électrique et de pont efficaces sur le plan énergétique. Le navire émettra moins de gaz à effet de serre qu'une configuration non hybride et sera en mesure



d'effectuer des opérations en utilisant exclusivement ses batteries durant de courtes périodes, selon les opérations et les conditions ambiantes. Les batteries soutiendront également les opérations de nuit et élimineront le besoin de recourir à des générateurs dans les ports, ce qui réduira la pollution et le bruit ambiant.

Doté de technologies de pointe dans les domaines des sciences halieutiques, océanographiques et hydrographiques, le nouveau navire entreprendra des recherches essentielles pour recueillir les données et les renseignements nécessaires à la prise de décisions en matière de pêches durables et d'écosystèmes sains dans les régions du fleuve et du golfe du Saint-Laurent. Conformément à la philosophie d'exploitation à missions multiples adoptée par la GCC, le navire pourra également être utilisé pour la recherche et le sauvetage, ainsi que pour d'autres activités dépendantes du contexte.

Avec la construction de ce navire, le premier de son genre, la GCC prend des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et améliorer la conception des navires afin de continuer à fournir des services maritimes de calibre mondial tout en réduisant les répercussions environnementales sur les eaux et les écosystèmes marins. Le nouveau navire devrait intégrer la flotte en 2027.

Objectif 2 : Se préparer à l'opérationnalisation et à la gestion du cycle de vie de la nouvelle flotte, y compris la détermination des besoins en matière d'infrastructures

La GCC doit se préparer à l'entrée en service de nouveaux navires en modernisant les infrastructures physiques, en formant le personnel et en mettant à jour l'ensemble des politiques, des procédures et des règlements pertinents pour la nouvelle flotte.

Un cadre a été créé pour appuyer cette transformation, et l'un de ses principaux rôles est d'orienter le travail visant à obtenir le financement nécessaire pour constituer l'effectif disposant des compétences avancées qui seront nécessaires pour exploiter une flotte plus grande et plus moderne, tout en mettant l'accent sur la diversité, l'inclusion et le mieux-être de tout le personnel.

Au fur et à mesure que de nouveaux navires entreront en service, la GCC gèrera soigneusement les coûts liés aux navires pour le soutien opérationnel et à terre, et assurera la gestion du cycle de vie des nouveaux navires, de leur livraison à leur transition vers les opérations jusqu'à leur mise hors service.

Au cours des prochaines années, la GCC travaillera également à la modernisation des structures de soutien de la flotte et veillera à ce que les infrastructures soient mises à niveau pour répondre aux exigences techniques des nouveaux navires, notamment les bases, les quais, les entrepôts et la connectivité.

Engagements :

- » Mettre en œuvre les changements requis au *Règlement sur le personnel maritime* mis à jour en fournissant une orientation tactique et stratégique et une surveillance liées à tous les aspects de l'armement en équipage, des exemptions, du manuel sur la sécurité de la flotte, des exigences réglementaires et de la compétence maritime de la Garde côtière canadienne pour la flotte de navires actuels et nouveaux selon une approche progressive de trois ans.
- » Analyser les exigences en matière d'infrastructures pour soutenir la future flotte.
- » Élaborer des exigences opérationnelles pour l'acquisition de drones à longue portée et à grande autonomie qui seront déployés sur des navires et à terre dans toutes les régions de la Garde côtière canadienne.
- » Élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives aux programmes opérationnels et des normes procédurales pour l'utilisation de systèmes de drones de grande taille dans l'ensemble des programmes de la Garde côtière canadienne.



EN VITRINE

L'Initiative de continuité de la flotte

La GCC est en train de renouveler sa flotte, et les travaux progressent de façon constante dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale. La nouvelle flotte sera composée de navires multimissions conçus pour une flexibilité opérationnelle maximale et équipés des technologies maritimes les plus récentes. Le renouvellement de la flotte représente l'une des plus grandes transformations de l'histoire de la GCC, et il permettra à l'organisation de respecter les pratiques exemplaires de l'industrie maritime, réduira les répercussions environnementales de la GCC et renforcera les capacités opérationnelles.

Pour mettre en service de nouveaux navires, la GCC doit adapter toutes les structures de soutien pertinentes. Cette adaptation comprend la modernisation des quais, l'amélioration de la connectivité, la formation des officiers et des équipages, et la mise à jour des politiques et des procédures. L'Initiative de continuité de la flotte a été créée pour guider la GCC dans la préparation de la future flotte en fournissant une voie à suivre pour assurer la prise de toutes les décisions en matière de politiques et de financement nécessaires à l'exploitation de la nouvelle flotte et pour mettre en œuvre toutes les exigences connexes en matière d'infrastructures.

L'exploitation d'une flotte plus grande et plus moderne nécessite un effectif plus important disposant de compétences avancées. L'Initiative de continuité de la flotte aidera la GCC à attirer, à former et à maintenir en poste cet effectif tout en veillant à ce que la diversité, l'inclusion et le mieux-être demeurent au cœur de chaque initia-



tive. Le plan d'attraction national de la GCC tire parti des technologies et des médias sociaux pour attirer des candidats, et les programmes de formation sont fondés sur les nouvelles technologies des navires. La gestion de carrière est également intégrée à l'Initiative de continuité de la flotte, la formation en leadership offrant au personnel des possibilités de perfectionnement continu.

À mesure que de nouveaux navires entrent en service, la GCC doit gérer les coûts connexes pour le soutien opérationnel et à terre. L'Initiative de continuité de la flotte fournit une approche pour la mise en œuvre d'une gestion prudente du cycle de vie des nouveaux navires, de leur livraison à leur transition vers l'exploitation jusqu'à leur mise hors service. Un cadre de disponibilité des navires permet de planifier les missions opérationnelles, ainsi que le radoub et l'entretien des navires, la capacité de mobilisation, la formation des équipages et l'engagement communautaire.

La GCC doit mettre ses infrastructures à niveau pour répondre aux exigences techniques des nouveaux navires, notamment les bases, les quais, les entrepôts et la connectivité. L'Initiative de continuité de la flotte aide la GCC à demeurer proactive dans la définition des besoins en matière d'infrastructures en planifiant proactivement.

Les procédures de sécurité évolueront en parallèle pour s'assurer que les nouvelles infrastructures sont élaborées et utilisées de manière responsable et optimale.

Façonner l'avenir de la GCC est un effort collaboratif, et l'Initiative de continuité de la flotte sert de plaque tournante à cette collaboration, avec la participation de tous les secteurs et de toutes les régions, pour s'assurer que des plans sont en

place pour exploiter et soutenir efficacement la nouvelle flotte. Cette initiative appuiera la GCC pour les années à venir en l'aidant à assurer le suivi de la transition vers la nouvelle flotte, à surveiller et à rajuster le financement, et à suivre le rythme des développements qui soutiennent les programmes, les services et les opérations liés à la résilience aux changements climatiques.

Objectif 3 : Faire progresser les activités d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques grâce à l'innovation et aux partenariats afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et d'atteindre les cibles du gouvernement en matière d'écologisation

En tant qu'organisation qui exerce ses activités en grande partie dans les régions côtières, la GCC voit son personnel et la prestation de ses programmes subir des répercussions de plus en plus graves en raison des changements climatiques. Qu'il s'agisse de tempêtes extrêmes, de changements dans la glace de mer de l'Arctique,

d'érosion côtière, d'inondations ou de feux de forêt, les changements climatiques sont devenus un défi majeur pour la GCC. La GCC doit s'adapter à ces répercussions en ajustant la prestation de ses programmes, tout en réduisant sa contribution aux émissions nationales de gaz à effet de serre et en mettant en place des mesures pour protéger l'environnement marin et la vie marine.

La GCC reconnaît que la décarbonisation est une étape essentielle vers le respect des engagements climatiques fédéraux et internationaux. Bien que certaines opérations soient extrêmement énergivores, comme le déglacage, la GCC s'efforcera de tirer parti des nouvelles technologies et d'innovations pour réduire les émissions, tant à terre que sur l'eau. La GCC travaille déjà à des solutions de décarbonisation, comme la mise



à l'essai de carburants à faible teneur en carbone et la mise en œuvre de pratiques opérationnelles plus respectueuses de l'environnement.

Pour s'adapter aux changements climatiques, la GCC fait évoluer sa façon de fonctionner pour être en mesure de fournir le soutien requis et de continuer à accomplir son mandat. Même avec d'importantes réductions d'émissions, de nombreuses répercussions des changements climatiques s'aggraveront à l'avenir, et la GCC doit être prête à poursuivre ses activités dans des environnements difficiles. La GCC établit activement des plans pour faire face à ces changements en cernant les plus grands défis et en jetant les bases pour les relever, en transformant les programmes et les services, en formant, en mettant à jour les procédures opérationnelles et en appliquant une optique climatique à la prise de décisions.

Engagements :

- » Lancer la mise en œuvre de la Feuille de route de la Garde côtière canadienne pour la résilience aux changements climatiques

avec des mesures clés d'adaptation et d'atténuation, classées par ordre de priorité, qui s'harmonisent avec la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie nationale d'adaptation.

- » Achever le Plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle de la Garde côtière canadienne, qui décrit les réductions immédiates et tangibles des émissions du cycle de vie grâce à l'utilisation de carburants à faible teneur en carbone et à la collaboration sur la prochaine génération d'innovations pour les navires à zéro émission et la prestation future de services.
- » Effectuer des essais de portée sonore pour établir une base de référence concernant le profil du bruit de la flotte rayonné sous l'eau et trouver des mesures d'atténuation pour réduire ce bruit.



EN VITRINE

La Garde côtière canadienne fait progresser l'adoption de carburants à faible teneur en carbone

Dans le cadre des efforts continus visant à rendre les opérations plus respectueuses de l'environnement, la GCC a achevé des essais de carburant avec du biodiesel pur pour alimenter un navire, et a confirmé la viabilité de l'utilisation de concentrations plus élevées de diesel renouvelable dans la flotte.

Bien que la GCC ait déjà commencé à évaluer et à analyser divers carburants marins de remplacement pour appuyer les activités de décarbonisation, les essais précédents en 2022 étaient limités à un mélange maximal de 20 % de biodiesel. À l'automne 2023, la GCC a exploité avec succès le NGCC *Caribou Isle* en utilisant du biodiesel pur à 100 %. Le navire a été exploité en Ontario et a démontré un rendement opérationnel de routine sans aucun problème lié au biocarburant.

S'appuyant sur son engagement d'adopter plus de carburants à faible teneur en carbone, la GCC accroît également l'utilisation du diesel renouvelable dans sa flotte. À l'été 2023, le NGCC *Sir Wilfrid Laurier* s'est rendu dans le Nord pour mener ses programmes dans l'Arctique en utilisant un mélange de 30 % de diesel renouvelable, ce qui démontre l'engagement de la GCC à explorer diverses solutions de rechange basées sur les biocarburants dans des environnements opérationnels variés. Une étude menée par le Conseil national de recherches du Canada et financée par la GCC est en cours pour déterminer les taux optimaux de mélange des carburants à faible teneur en carbone que la GCC pourrait utiliser pour une



efficacité opérationnelle et des réductions des émissions maximales pendant le cycle de vie.

Grâce à ces essais, la GCC démontre non seulement qu'il est possible d'intégrer les biocarburants aux systèmes d'alimentation de carburant existants, mais que leur intégration ne requiert que des modifications minimales aux navires. Les essais ont également atteint l'objectif de réduire de façon importante les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie. Les prix courants du biodiesel sur le marché permettent également de réaliser des économies de coûts marginales par rapport à l'utilisation de diesel conventionnel à très faible teneur en soufre pour exploiter des navires.

La GCC est le chef de file fédéral dans la transition vers le carburant à faible teneur en carbone, et la première à tirer parti du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone du Conseil du Trésor, qui compense les coûts supplémentaires des carburants à faible teneur en carbone. La flotte consomme environ 60 millions de litres de carburant par année, et la GCC signale clairement aux producteurs et aux distributeurs qu'elle s'est engagée à utiliser du carburant à faible teneur en carbone et que la demande de carburants à faible teneur en carbone ne fera qu'augmenter à l'avenir.

L'adoption de carburants à faible teneur en carbone est essentielle aux efforts de la GCC pour atténuer les changements climatiques, et l'organisation s'est engagée à montrer la voie à suivre par l'innovation et en encourageant les progrès sur ce front. Les essais en cours renforcent non seulement la compréhension des carburants de

remplacement par la GCC, mais ils positionnent également l'organisation comme un acteur clé capable de partager son expertise et de favoriser des pratiques durables, et ils créent un précédent en matière de collaboration dans l'ensemble de l'industrie maritime.

Objectif 4 : S'assurer que les actifs terrestres sont disponibles, capables et fiables

Le programme de l'État de préparation des actifs terrestres (ÉPAT) est chargé de veiller à ce que les actifs qui ne font pas partie de la flotte soient disponibles, capables et fiables pour exécuter les programmes de la GCC, notamment les programmes Aides à la navigation et Services de communications et de trafic maritimes. Il gère les actifs au moyen des services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation.

Les actifs terrestres et maritimes de la GCC comprennent des aides à la navigation fixes et flottantes, des aides sonores et radars, et des aides maritimes de longue portée. Ils comprennent également les systèmes de communication et de navigation électroniques fournis par l'intermédiaire d'un réseau de radars, d'antennes paraboliques à micro-ondes, de radios, ainsi que d'outils de technologie de l'information reposant sur plus de 300 installations distantes. Les actifs matériels d'intervention environnementale et en cas de dangers maritimes utilisés pour le confinement, la collecte et le stockage des déversements, les bases et les

stations de recherche et sauvetage font également partie des actifs gérés par le programme de l'ÉPAT.

La GCC évalue actuellement son système de gestion des actifs dans le but d'améliorer leur gestion et leur entretien dans l'ensemble de l'organisation, et elle élabore des exigences opérationnelles qui s'harmonisent avec les besoins des intervenants afin d'apporter des améliorations mesurables à la gestion des actifs. En plus d'appuyer l'optimisation de l'approche actuelle de gestion des actifs, cette évaluation stratégique aidera à définir clairement la portée des projets futurs, afin que la GCC puisse mettre en œuvre efficacement des systèmes de gestion similaires à l'avenir.

Engagements :

- » Déterminer les exigences permanentes du système pour appuyer la gestion des actifs et des stocks à terre et en mer.
- » Mettre en œuvre le plan d'action en matière de gestion pour l'examen du contrôle interne de la gestion des stocks.
- » En collaboration avec des représentants des communautés, poursuivre le renouvellement de 29 caches de matériel de lutte contre la pollution dans l'Arctique.

Troisième pilier stratégique : Services

Objectif 1 : Protéger le milieu marin et les navigateurs en jouant un rôle de leadership en matière de gestion des incidents sur l'eau dans un paysage comportant de multiples partenaires

Les programmes Intervention environnementale et Navires préoccupants ont été regroupés en un seul programme national nommé Intervention environnementale et dangers maritimes (IEDM). Ce nouveau programme vise à renforcer le rôle de chef de file de la GCC au sein du réseau national d'intervenants en matière d'environnement et de dangers en milieu marin, en maintenant un niveau élevé de préparation et de disponibilité pour répondre aux urgences touchant la pollution marine et pour atténuer les risques posés par les navires dangereux. Dans le cadre du programme d'IEDM, la GCC travaille avec les pollueurs et des partenaires, y compris des partenaires autochtones et des collectivités côtières, les provinces et territoires, les organisations d'intervention et d'autres ministères à tous les niveaux pour coordonner les interventions en cas d'incidents de pollution marine ou d'autres dangers liés à des navires.

La Direction générale de l'intervention est responsable de la prestation et de l'amélioration continue de la capacité d'intervention maritime de la GCC, ainsi que des activités visant à améliorer l'état de préparation opérationnelle et l'efficacité générale des interventions pour les incidents maritimes tous risques. La Direction générale collabore avec les principaux partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec les collectivités côtières et les partenaires de l'industrie privée, afin de faire progresser les initiatives de gestion des urgences et l'amélioration en matière de prestation et d'interopérabilité.

Cette année, la GCC continuera d'améliorer son état de préparation, de maintenir l'application du Système de commandement d'intervention et de la structure générale de gestion des incidents, de mener des activités de sensibilisation et de mobilisation avec les partenaires externes et de fournir un soutien aux activités et aux projets d'intervention en cas d'incident partout au pays.

Engagements :

- » Poursuivre le processus de planification pluriannuelle en collaboration avec Transports Canada pour traiter les épaves et les navires abandonnés ou dangereux en prévision du Fonds d'assainissement des navires.
- » Élaborer et mettre en œuvre un processus national pluriannuel de hiérarchisation des exercices afin d'accroître l'efficacité des programmes et d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et aux incidents tous risques, en s'appuyant sur l'avancement des activités de planification de la gestion des situations d'urgence et d'évaluation des risques et des menaces.
- » Mettre en œuvre une structure de gestion des urgences modernisée qui comprend un centre de coordination des urgences pour fournir un soutien hors site aux commandants d'intervention de la Garde côtière canadienne sur les lieux et permettre la coordination avec les partenaires.



Objectif 2 : Garantir l'état de préparation des programmes en s'adaptant à un contexte opérationnel en évolution afin de continuer à fournir des services qui soutiennent la compétitivité économique, la sûreté et la sécurité maritimes, et la protection des océans

La GCC a pour mandat d'offrir des programmes et des services pour appuyer le déplacement sécuritaire, économique et efficace des navires dans les eaux canadiennes. Pour assurer une préparation opérationnelle dans l'ensemble de sa zone de responsabilité, la GCC a besoin des bonnes ressources au bon endroit et au bon moment.

La GCC continuera à soutenir la sécurité et l'efficacité du trafic maritime en assurant l'état de préparation des programmes des services de navigation maritime comme les services de communications et de trafic maritimes, les aides à la navigation, la gestion des voies navigables et le déglacement.

La GCC maintient des accords de contribution avec les organisations de la Garde côtière auxiliaire canadienne, qui compte 4 000 bénévoles appuyant l'état de préparation des programmes d'intervention en cas d'incident. Ces organisations auxiliaires ont accès à des navires et à de la formation, et contribuent à la sûreté des eaux canadiennes en répondant aux incidents de recherche et sauvetage et aux déversements maritimes.

La GCC s'est engagée à renforcer davantage l'état de préparation des programmes en faisant participer un plus grand nombre de partenaires autochtones aux opérations d'intervention en cas de déversement en milieu marin. Au cours de ce cycle de planification des activités, la GCC s'efforcera de recenser les collectivités côtières et autochtones souhaitant participer à diverses initiatives liées aux opérations d'intervention en cas de déversement en milieu marin et à leur planification, et renforcera leur capacité à le faire.

Engagements :

- » Accroître le financement de base des organisations de la Garde côtière auxiliaire canadienne pour maintenir et accroître leurs opérations afin de fournir une capacité d'intervention sur l'eau dans les régions éloignées.
- » Continuer de collaborer avec les partenaires autochtones et de la Garde côtière auxiliaire canadienne pour offrir le Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones.
- » Poursuivre la mise en œuvre des examens de l'Analyse axée sur le risque de la prestation des services de recherche et de sauvetage maritimes à l'échelle nationale et poursuivre la validation des données saisonnières dans les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage de la Garde côtière canadienne.
- » Recenser les collectivités côtières et autochtones souhaitant renforcer leurs capacités d'intervention en cas de déversement en milieu marin et travailler avec elles dans ce but, tout en jetant les bases pour l'inclusion significative des intervenants côtiers et autochtones dans le régime canadien d'intervention en cas de déversement.



Objectif 3 : Faire progresser la numérisation dans l'ensemble de l'organisation et moderniser les services de navigation maritime afin d'accroître l'efficacité du trafic maritime, d'améliorer la sécurité maritime et de faciliter l'échange de données et de renseignements avec les partenaires et les intervenants

Il y a un besoin urgent pour le Canada de moderniser les services de navigation maritime. Pour se conformer à l'exigence de l'Organisation maritime internationale selon laquelle les États doivent mettre en place un échange électronique de documents d'ici 2024, la GCC s'est engagée à faire progresser la numérisation et la modernisation des services de navigation maritime pour le Canada, en collaboration avec des partenaires clés comme Transports Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada. La modernisation aidera non seulement l'économie océanique à améliorer sa résilience aux chocs externes, elle renforcera également la connaissance du domaine maritime du Canada et sa capacité de maintenir sa souveraineté sur l'activité économique croissante dans sa zone économique exclusive.

Cela comprend l'avancement d'initiatives comme :

- » la mise en œuvre de systèmes intelligents d'information sur la gestion du trafic maritime pour améliorer la sécurité de la navigation et l'échange de renseignements;
- » l'amélioration des services de navigation électronique et la numérisation de l'information en temps réel sur les voies navigables afin d'optimiser leur utilisation;
- » l'utilisation d'aides virtuelles à la navigation pour améliorer l'adaptabilité et la souplesse des renseignements sur la navigation;
- » le soutien au développement d'un guichet unique maritime offrant une plateforme

d'information numérique pour l'industrie du transport maritime afin de faciliter la circulation des marchandises vers les ports.

En respectant ses engagements au cours des prochaines années, la GCC progressera vers un état où toutes les données sur la navigation maritime seront intégrées dans un guichet unique, où le Canada respectera toutes les normes internationales et sera reconnu à l'échelle internationale comme un port de choix.

Engagements :

- » Mettre à niveau les systèmes opérationnels iFleet et Common Core vers une plateforme modernisée pour faciliter la saisie de données et la production de rapports afin de s'assurer que la flotte s'adapte aux exigences changeantes qui mèneront à des gains d'efficacité opérationnelle.
- » Mettre à niveau le système IRIS pour saisir presque en simultané les renseignements sur l'état et l'entretien des navires afin de maintenir les capacités opérationnelles et de réduire au minimum les retards dans la prestation des services.
- » Mettre en œuvre des initiatives de navigation électronique pour faire progresser la vision de modernisation des programmes de navigation maritime.
- » Faire progresser les initiatives de numérisation pour appuyer la mise en œuvre à long terme d'une approche fédérale intégrée de guichet unique maritime afin d'accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
- » Continuer de relever les défis liés à la connaissance du domaine maritime en affinant les outils existants et en évaluant les nouvelles capacités qui amélioreront la connaissance du domaine maritime, en particulier dans l'Arctique.

Quatrième pilier stratégique : Gouvernance

Objectif 1 : Renforcer les processus, procédures et systèmes nationaux pour appuyer les prises de décisions et la prestation efficiente et efficace des programmes et des services

La GCC a un important devoir d'intervention et, à ce titre, sa flotte et son personnel régional de première ligne sont souvent appelés à prendre des mesures rapides sur le terrain. L'établissement de normes, de méthodes, de procédures et de systèmes uniformes à l'échelle nationale clarifie la prise de décisions, améliore l'efficacité de la prestation des programmes et des services dans l'ensemble du pays et fournit un cadre qui favorise une réflexion stratégique axée sur l'avenir.

Conformément à la Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la GCC a mis en place une structure de gouvernance visant à promouvoir une définition claire des responsabilités. Des conseils exécutifs et des sous-comités internes ont été mis sur pied conformément aux résultats prescrits pour faire rapport au Conseil de gestion de la GCC, présidé par le commissaire, qui est le comité de plus haut niveau de la GCC.

La GCC continue de travailler avec d'autres ministères pour mettre en œuvre les projets et les initiatives de renouvellement du Plan de protection des océans et d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Il est nécessaire de surveiller leur rendement et leurs risques et d'en rendre compte, et la GCC travaille avec ses partenaires pour s'assurer que cela est réalisé.

La GCC continue également d'améliorer ses pratiques de gestion financière en collaboration avec le dirigeant principal des finances. Cela

permettra la gestion du budget tout au long de l'exercice financier, l'harmonisation du financement avec les priorités, et la réalisation d'investissements conformes aux objectifs stratégiques à long terme.

Engagements :

- » Renforcer les pratiques de gestion financière en collaboration avec le dirigeant principal des finances afin de permettre une intervention et une réaffectation plus rapides des fonds.
- » Superviser et améliorer le Plan de protection des océans et les initiatives d'agrandissement du réseau de Trans Mountain en appuyant et en coordonnant la gouvernance intraministérielle afin de soutenir la prise de décisions et de déterminer, de surveiller et de produire des rapports sur le rendement et les risques liés aux programmes horizontaux.
- » Achever les lignes directrices normalisées des missions pour le programme d'Intervention environnementale et dangers maritimes afin d'orienter la composition et le déploiement des systèmes d'intervention, y compris leurs environnements opérationnels, les exigences en matière d'équipage et leurs limites.

Objectif 2 : Mobiliser les partenaires et les intervenants internes et externes et collaborer avec eux pour faire progresser le mandat de la Garde côtière canadienne et les priorités du gouvernement du Canada

La GCC est au service de plusieurs groupes, organisations et intervenants aux intérêts variés. Elle collabore à l'interne et à l'externe avec les partenaires et intervenants grâce à plusieurs mécanismes d'engagement pour faire progresser son mandat et les priorités du gouvernement du Canada.

La Commission consultative maritime nationale sert de forum de discussion permanent entre le commissaire de la Garde côtière canadienne et l'industrie du transport maritime du Canada. Les discussions tenues portent sur les besoins du secteur du transport maritime, les plans stratégiques et les priorités de la GCC et les services que la GCC fournit.

Les Commissions consultatives maritimes régionales réunissent la GCC et l'industrie pour discuter de questions liées aux opérations, à la planification et aux services dans des régions précises. Les discussions sont codirigées par les commissaires adjoints et des représentants de l'industrie.

Au Canada, le cadre réglementaire qui soutient le régime de sécurité maritime repose sur des accords et des engagements nationaux et internationaux. Ce cadre a mené à la création de groupes de travail interministériels dont le rôle est d'appuyer la sécurité et la sûreté maritimes, comme le Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime de Transports Canada et le Groupe de travail interministériel sur le renseignement dans le Nord, dont la GCC est un membre actif.

La GCC participe internationalement à trois forums régionaux de gardes-côtes et à un forum mondial, à savoir : le Forum des gardes côtières de l'Arctique, le Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord, le Forum des gardes côtières du Pacifique Nord, ainsi que le Sommet mondial des gardes côtières. Ces forums multilatéraux réunissent les gardes-côtes et les organisations maritimes des régions concernées pour qu'ils échangent sur leur expertise et les pratiques exemplaires en faveur d'un environnement marin sécuritaire et sécurisé. La GCC contribue également à d'autres forums multilatéraux en assumant le rôle de chef de délégation du Canada au Groupe de travail du Programme de prévention des urgences, de protection civile et d'intervention du Conseil de l'Arctique, dont elle assure la vice-présidence jusqu'au printemps 2025.

Le Canada étant le chef de délégation de l'Association internationale de signalisation maritime, la GCC est également le représentant national qui défend toutes les questions liées aux aides à la navigation, aux services du trafic maritime et aux systèmes de navigation électronique du Canada. Les principaux moteurs de la participation de la GCC sont l'établissement et le renforcement d'alliances avec d'autres nations pour faire progresser des approches cohérentes en matière de navigation maritime, et le partage des meilleures pratiques en matière de numérisation des services de navigation maritime.

Engagements :

- » Collaborer avec les partenaires de la sécurité nationale pour appuyer la connaissance du domaine maritime du Canada.
- » Participer aux comités interministériels du Plan de protection des océans à tous les niveaux pour représenter le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, et élaborer en collaboration des documents de gouvernance interministériels.
- » Planifier, coordonner, soutenir et accueillir le Sommet des gardes côtières du Canada et des États-Unis de 2024 au Collège de la Garde côtière canadienne en juin 2024.
- » Cultiver et renforcer le rôle de leadership de la Garde côtière canadienne dans les forums internationaux et nationaux en poursuivant et en influençant les points clés à l'ordre du jour.



EN VITRINE

Collaborer avec nos partenaires britanniques de la Marine royale : l'expérience du capitaine Marriott à bord du HMS *Protector*

Le capitaine Richard Marriott, commandant du NGCC *Sir Wilfred Grenfell*, travaille pour la GCC depuis 30 ans. Avant de travailler sur le *Grenfell*, il a passé beaucoup de temps sur le NGCC *Sir Wilfrid Laurier* dans l'Arctique de l'Ouest, où il a acquis une vaste expérience des glaces.

Au début de 2023, le capitaine Marriott a passé six semaines à bord du navire de patrouille des glaces HMS *Protector* de la Marine royale dans les eaux de l'Antarctique. Dans le cadre d'un protocole d'entente entre la GCC et la Marine royale, il a fourni aux alliés britanniques une expertise et un mentorat en matière d'opérations de navires en eaux polaires. Bien que des marins de la Marine royale aient déjà été à bord de navires de la GCC, c'était la première fois qu'un employé de la GCC se trouvait à bord d'un navire de la Marine royale pour offrir de la formation et du mentorat en Antarctique.

Le HMS *Protector* est un navire de patrouille des glaces de la Marine royale long de 89 mètres. Ses tâches comprennent le soutien à la souveraineté et l'exécution de relevés. Durant le séjour du capitaine Marriott à son bord, le navire a été chargé de livrer des fournitures et du carburant d'aviation aux stations britanniques Rothera et Port Lockroy, le bureau de poste le plus au sud du monde, sur la péninsule Antarctique.



À bord du HMS *Protector*, le capitaine Marriott a donné des conseils, dirigé des séances d'entraînement et répondu aux questions pendant les opérations sur la passerelle. Pendant que le navire était dans les glaces, il a été jumelé avec la capitaine Ingham, son homologue britannique, afin de contribuer rapidement au processus décisionnel en matière de gestion des ressources de la passerelle. En retour, le capitaine Marriott a bénéficié des connaissances opérationnelles et de l'expertise de la Marine royale.

La Marine royale et la GCC ont vu le partenariat comme un succès retentissant et sont reparties avec des recommandations tangibles à mettre en œuvre dans leurs organisations respectives. La Marine royale aimerait poursuivre ce programme d'échange et de mentorat, et envisage d'étendre ses opérations dans les eaux polaires du Nord.

La GCC est extrêmement fière d'être un chef de file mondial en matière de navigation polaire et de déglacage, et s'est engagée à collaborer avec des partenaires internationaux pour soutenir la navigation polaire en transmettant son expertise. Ce faisant, elle contribue à assurer des eaux arctiques sécuritaires et sécurisées et à protéger les eaux mondiales.

Objectif 3 : Respecter les obligations de la Couronne, y compris les engagements découlant des traités et des lois, envers les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans le domaine de la sécurité maritime

L'existence de relations, de dialogues et de collaborations significatives avec les partenaires autochtones fait partie du fondement du travail de la GCC, particulièrement en ce qui concerne les structures de gouvernance nationales et régionales favorisant un échange continu d'information et les discussions sur les objectifs communs.

La GCC a fait des progrès dans le soutien à l'autodétermination des Autochtones, dans l'amélioration de la prestation de ses services et dans ses engagements envers la réconciliation. Elle continue de collaborer avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et d'accroître la capacité de soutenir la sûreté et la sécurité dans les eaux côtières. La GCC collabore avec le MPO et le ministère de la Justice pour mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui enchâsse dans le cadre législatif du Canada les droits à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones. La GCC s'est également engagée à mettre en œuvre la Politique sur l'Inuit Nunangat, appuyée par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, qui reconnaît les priorités et les intérêts uniques des Inuits dans tout le pays. Il s'agit d'une étape importante dans le renforcement des relations entre la GCC et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La consultation et la collaboration avec les gouvernements, les collectivités et les organisations autochtones sont essentielles pour assurer la sécurité et la protection du milieu marin, notamment pour répondre aux préoccupations liées aux grands projets de ressources et d'infrastructures proposés qui généreront plus de trafic maritime et augmenteront les risques d'incidents de pollution marine.

En 2024-2025, conformément à la Stratégie de réconciliation du MPO et de la GCC, la GCC continuera d'établir des relations avec les partenaires autochtones et d'accorder la priorité aux mesures qui augmentent l'approvisionnement en produits et services autochtones, favorisent le recrutement et le maintien en poste des employés autochtones, et améliorent la sensibilisation et la compétence interculturelles de tous les employés de la GCC.

Engagements :

- » Soutenir la négociation des accords, arrangements et cadres de réconciliation qui établissent des relations significatives et à long terme avec les partenaires autochtones afin de donner aux collectivités les



ressources nécessaires pour acquérir les connaissances, le personnel, la formation et les équipements qui leur permettent de participer au système de sécurité maritime.

- » Collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* au sein de la Garde côtière canadienne et harmoniser les politiques, les programmes et les services avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- » Diriger l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'Inuit Nunangat entre le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, en collaboration avec les Inuits, afin d'orienter son application en étroite conformité avec les principes de la politique sur l'Inuit Nunangat.
- » Continuer à collaborer avec les collectivités autochtones en vue d'élaborer conjointement un cadre pour s'occuper des navires dangereux et cerner et promouvoir des initiatives pilotes.

- » Poursuivre et étendre l'engagement communautaire et la prestation d'activités de formation et d'exercices pour le projet de recherche et sauvetage pour les Autochtones.
- » Continuer de travailler avec la Nation Heiltsuk et renouveler un protocole d'entente qui détermine comment la Garde côtière canadienne et l'équipe d'intervention d'urgence maritime de Heiltsuk peuvent travailler en tant que partenaires pour l'état de préparation et l'intervention en cas d'urgence maritime.
- » Continuer d'appuyer l'approche pangouvernementale dirigée par Ressources naturelles Canada pour les mesures d'accommodement liées à l'agrandissement du réseau de Trans Mountain en élaborant conjointement la capacité d'intervention environnementale des Autochtones dans les collectivités situées le long du corridor de navigation maritime.



Aperçu régional

Bien que la GCC planifie et établisse des politiques de programme à l'échelle nationale pour assurer l'uniformité de la prestation des services, c'est la flotte et le personnel à terre des régions qui exécutent le mandat opérationnel de la GCC sur le terrain et sur l'eau. La prestation des programmes et des services tient compte des réalités régionales uniques, comme les relations avec les peuples autochtones et les intervenants maritimes, ainsi que la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le climat, la géographie et d'autres facteurs régionaux.

L'établissement et le maintien de relations positives et respectueuses avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis fondées sur la

reconnaissance des droits et le soutien à l'autodétermination des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont une composante essentielle du travail à tous les niveaux dans les régions. La GCC évolue dans des contextes de grande valeur patrimoniale, sociale et écologique, et le Canada abrite des écosystèmes d'une grande richesse biologique. La GCC adopte une approche de mobilisation des Premières Nations, des Inuits et des Métis fondée sur les distinctions qui est guidée par les réalités et les considérations régionales.



Région de l'Arctique

La région de l'Arctique de la GCC englobe l'ensemble de l'Inuit Nunangat, le versant nord du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les régions marines de la baie d'Hudson et de la baie James. Avec 162 000 km de côtes, l'Arctique canadien représente un environnement opérationnel difficile. Au sein de cette nouvelle région autonome de la GCC, plus de 120 membres dévoués offrent des services à cette région unique.

L'intérêt national et international pour l'Arctique canadien continue de croître, et la région abrite une population jeune vivant dans des collectivités éloignées à croissance rapide. Présence fédérale la plus souvent visible dans l'Arctique, la GCC appuie et protège l'expression de la souveraineté continue du Canada dans la région. Afin de renforcer sa contribution à la sécurité et à la prospérité de l'Arctique, la GCC continue d'améliorer la connaissance du domaine maritime et l'échange de renseignements avec ses partenaires pour promouvoir la sûreté maritime dans les eaux canadiennes de l'Arctique.

L'augmentation de l'activité dans l'Arctique a non seulement une incidence sur la sécurité maritime, mais aussi sur la faune et sur les pratiques culturelles et d'exploitation. La GCC travaille en étroite collaboration avec les Inuits, les Premières Nations, les Métis et les partenaires du Nord pour mettre en œuvre la prestation de services d'une manière qui tient compte des réalités et des besoins des collectivités de l'Arctique. Cela comprend l'amélioration de la capacité locale d'intervention en cas d'incident pour l'intervention en milieu marin et la recherche et le sauvetage par la formation, les exercices et la certification des petites embarcations, l'exploitation des ressources du Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones et du Programme d'intervention environnementale et dangers maritimes, de même que l'agrandissement de la Station d'intervention maritime de l'Arctique à Rankin Inlet au Nunavut.

Approuvé par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, le Comité de la région de l'Arctique de l'Inuit Nunangat, du MPO et de la GCC représente le mécanisme officiel de



gouvernance conjointe entre le Ministère et les Inuits. Des cadres de gouvernance régionaux sont également en cours d'élaboration avec les gouvernements et les organisations inuits, des Premières Nations et des Métis afin d'orienter la collaboration et la prise de décisions sur les priorités des programmes et des services et de fournir une plateforme pour une communication et une coordination efficaces avec les peuples autochtones dans toute la région de l'Arctique.

Les changements climatiques ont de graves répercussions sur l'Arctique, modifiant les paysages et les écosystèmes du Nord. L'une des incidences les plus visibles est la fonte de la glace de mer vieille de plusieurs années, causant l'imprévisibilité des glaces, l'ouverture de voies navigables, l'augmentation du trafic maritime et des risques accrus associés aux eaux inexplorées. Puisque les régions éloignées et culturellement sensibles deviennent accessibles en raison de la fonte des glaces, il y a une demande croissante

pour les programmes et les services de la GCC, en particulier le déglacage et l'aide humanitaire. Les changements climatiques et les conditions sur le terrain créent également des préoccupations en matière de nourriture, de logement et de sécurité énergétique.

Les régions de l'Arctique du MPO et de la GCC se sont engagées à mettre en œuvre la Politique sur l'Inuit Nunangat, qui reconnaît l'Inuit Nunangat comme une région distincte et veille à ce que les Inuits soient pris en compte dans les politiques, les programmes et les services fédéraux. Les régions de l'Arctique du MPO et de la GCC élaborent également la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord en collaboration avec les partenaires inuits, métis et des Premières Nations afin de surmonter les obstacles à l'emploi dans le Nord et de veiller au respect des obligations d'embauche en vertu de l'Accord du Nunavut, des traités modernes et des accords sur les revendications territoriales. La stratégie reflétera les réalités du Nord et recommandera des mesures à court, moyen et long terme à mettre en œuvre.



Région de l'Atlantique

La région de l'Atlantique de la GCC englobe les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette région comprend plus de 29 000 km de littoral, 2,5 millions de km² de plateau continental et 5 millions de km² dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Plus de 2 100 membres engagés de la GCC soutiennent, permettent et exécutent les programmes et les services de la région qui aident à assurer la sécurité et l'efficacité des voies navigables.

La GCC a une forte présence dans la région de l'Atlantique et travaille depuis longtemps avec des membres et des dirigeants des collectivités côtières ainsi que des gouvernements, des collectivités et des organisations autochtones. L'engagement des collectivités et des intervenants demeure une priorité, et la région participe à de nombreuses tables de prise de décisions à l'échelle régionale, nationale et internationale, contribuant ainsi aux discussions sur des sujets comme la protection du milieu marin et la sécurité de la vie en mer.

L'étendue et la diversité de la zone opérationnelle de la région de l'Atlantique créent des défis uniques pour les opérations, comme un environnement difficile et éloigné composé de hauts-fonds rocheux s'étendant sur plus de 30 km en mer et qui peut rendre la navigation dangereuse, ainsi que des conditions météorologiques et des conditions d'état de la mer extrêmes. En plus de ces difficultés, la région fait face à la complexité d'opérer dans plusieurs provinces et avec plusieurs administrations, tout en veillant à ce que des services uniformes et ininterrompus soient fournis à un large éventail de clients et de partenaires.

La région de l'Atlantique joue un rôle important dans les décisions relatives aux pêches et fournit des navires pour l'exécution des programmes scientifiques du MPO. La région joue également un rôle important dans la protection de la baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce en voie de disparition, et est responsable de la mise en œuvre des mesures de gestion du trafic maritime. En collaboration avec la région du Centre, la région de l'Atlantique surveille la conformité du trafic maritime dans les zones de restriction de vitesse du golfe du Saint-Laurent établies par Transports Canada.

Ces dernières années, la région de l'Atlantique a connu une augmentation de l'activité des ouragans et des tempêtes tropicales et post-tropicales. Tandis que la région continue d'offrir ses services habituels, comme la recherche et le sauvetage et les aides à la navigation, elle doit également tenir compte des risques accrus pour la sécurité publique et les infrastructures. Au cours des dernières années, la région de l'Atlantique a coordonné les efforts de secours en réponse à de nombreux événements climatiques, notamment les interventions à la suite de l'ouragan Fiona, des feux de forêt et des inondations. Les employés de la région sont prêts à agir rapidement pour soutenir les collectivités touchées, mais une demande accrue pour les services de la GCC présente de nouveaux défis à surmonter.

Les températures plus chaudes dans l'Arctique ont également une incidence sur la région de l'Atlantique, car les glaces de l'Arctique qui fondent peuvent se déplacer vers le sud dans les eaux de la région de l'Atlantique. Ce phénomène entraîne un degré élevé d'incertitude pour le programme de déglacage, et ces pressions croissantes soulignent la nécessité de relations positives avec les clients pour la prestation des services des programmes liés aux services de traversier, à la navigation commerciale et à l'industrie de la pêche. La région de l'Atlantique travaille continuellement avec les partenaires de l'industrie pour s'assurer que les besoins en matière de déglacage sont prioritaires et que les voies navigables sont accessibles.





Région du Centre

La région du Centre de la GCC couvre les cinq Grands Lacs et les chenaux interlacustres, ainsi que le fleuve Saint-Laurent jusqu'au golfe du Saint-Laurent. Le réseau hydrographique du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs permet des déplacements maritimes qui touchent une centaine de millions de personnes dans cette zone géographique et qui reçoivent des marchandises par voie maritime. Il s'agit d'un réseau de transport vital pour les marchandises échangées entre l'Amérique du Nord et plus de 59 marchés outre-mer. La région compte plus de 100 ports commerciaux et quais actifs, ce qui représente une activité économique totale de 66,1 milliards de dollars et 256 858 emplois au Canada et aux États-Unis. La région du Centre compte plus de 1 600 membres qui fournissent des services essentiels dans cette région critique. Beaucoup de ces employés sont bilingues et offrent des services en français et en anglais.

La région du Centre englobe un grand nombre de collectivités et d'organisations autochtones en Ontario et au Québec et travaille avec ces collectivités et organisations pour répondre à un large éventail de priorités et de préoccupations liées au mandat de la GCC.

Il est difficile de trouver des candidats ayant les compétences et les qualifications requises pour travailler pour la GCC dans la région du Centre, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de forte demande de travailleurs bilingues qualifiés. Pour surmonter ce défi,

la région a mis en œuvre un plan visant à attirer de nouveaux talents, à appuyer le transfert des connaissances et à perfectionner et maintenir en poste les employés.

Les répercussions des changements climatiques sur la région du Centre comprennent des températures hivernales plus élevées qui entraînent une réduction de la formation des glaces et une saison de navigation prolongée, ce qui augmente la demande pour les services de la GCC. Les niveaux d'eau fluctuent davantage que par le passé, ce qui pose un défi de taille aux ports par lesquels transitent des milliards de dollars en échanges commerciaux et augmente la pression sur les programmes d'entretien des voies navigables. Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale du Plan d'action Saint-Laurent, la Direction régionale des programmes de navigation copréside un comité chargé d'assurer une utilisation durable des voies navigables, qui intègre le volet changements climatiques dans les activités et les projets de navigation commerciale.

Conformément aux efforts du gouvernement du Canada en matière de transport maritime zéro émission, le Canada et les États-Unis collaborent également à la création d'un corridor de transport maritime écologique dans la région du Centre qui relierait les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, et favoriserait l'utilisation de solutions de carburant à faible teneur en carbone et d'autres technologies de transport maritime écologique.

Région de l'Ouest

La région de l'Ouest de la GCC couvre une vaste masse terrestre comprenant les quatre provinces de l'Ouest et une partie du Territoire du Yukon, ainsi que 27 000 km de côtes accidentées. Le climat permet un volume constamment élevé d'activités maritimes et de trafic maritime, car il n'y a pas de variations saisonnières significatives sur l'eau, et la glace de mer y est inexistante. La GCC a des obligations internationales en matière de recherche et sauvetage dans une zone qui s'étend jusqu'au milieu du Pacifique. Plus de 1 400 membres dans la région de l'Ouest se consacrent à la mise en œuvre des programmes et des services de la GCC.

En réponse au volume élevé d'activités sur l'eau tout au long de l'année, la région de l'Ouest a acquis une meilleure connaissance du domaine marin afin de mieux prévoir, préparer et réagir aux dangers émergents. En 2023, dans le cadre du programme de conformité et d'application de la loi, la région a émis la toute première sanction administrative pécuniaire en vertu de la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux* en réponse à un navire dangereux.

La flotte de la GCC joue un rôle important dans la région de l'Ouest en fournissant des plateformes pour appuyer les programmes scientifiques du MPO, dont certains sont liés à la protection de l'emblématique saumon du Pacifique. Un bureau des mammifères marins, le premier en son genre, a également été établi au centre des Services de communication et de trafic maritimes de Victoria pour aider à la protection des épaulards résidents du Sud et d'autres mammifères aquatiques.

La région de l'Ouest travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones et d'autres collectivités côtières en tant que partenaires du système de sécurité maritime. La région de l'Ouest fonctionne dans un environnement très complexe reflétant de multiples territoires traditionnels qui se chevauchent et régi par un grand nombre de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Les efforts de



planification, de formation et de mobilisation de la région auprès des collectivités autochtones ont joué un rôle déterminant dans l'atteinte de résultats positifs lors d'incidents maritimes.

Des promoteurs planifient ou mettent en œuvre de nombreux projets d'envergure dans la région, y compris l'agrandissement d'installations portuaires existantes, ainsi que des projets de ressources et d'infrastructures dans le secteur de l'énergie, ce qui pourrait augmenter considérablement le transport maritime sur la côte Ouest au cours de la prochaine décennie. La GCC continue de travailler avec des partenaires provinciaux et autochtones pour évaluer les répercussions potentielles de ces grands projets de ressources.

L'une des priorités de la région de l'Ouest est son effectif. Des efforts importants sont déployés pour attirer et maintenir en poste un effectif diversifié dans un environnement très concurrentiel où le coût de la vie est élevé.

Les changements climatiques ont des répercussions sur la région de l'Ouest causant une augmentation du nombre de catastrophes naturelles comme les feux de forêt et les inondations, et les partenaires provinciaux et municipaux demandent à la GCC d'intervenir lorsque ces événements se produisent. Depuis 2022, la région a fourni de l'aide pour éliminer les feux de forêt en soutenant la gestion, les opérations et les activités administratives des postes de commandement d'intervention, en fournissant une installation de transit maritime pour l'équipement de lutte contre les incendies et les hélicoptères, et en soutenant les collectivités côtières éloignées restreintes. Le soutien de la GCC demeurera probablement nécessaire à l'avenir à mesure que les répercussions des changements climatiques s'intensifieront.



Annexe A – Engagements de la Garde côtière canadienne

Premier pilier stratégique : Personnel

Objectif 1 : Attirer une main-d'œuvre diversifiée pour exécuter les programmes et exploiter la future flotte

Engagement	BPR	Échéance
Mener une deuxième campagne publicitaire nationale ciblant les postes à risque de la flotte et des programmes, menant à la création d'un inventaire national des postes à risque.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Collaborer avec les principales organisations d'intervenants du secteur maritime afin d'élargir et d'améliorer les activités de sensibilisation et d'attraction.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Accroître la sensibilisation des jeunes à l'importance et à la valeur de l'industrie maritime du Canada.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Examiner les obstacles à l'inscription des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Collège de la Garde côtière canadienne, y compris dans les politiques et les protocoles, et explorer les systèmes de soutien qui peuvent accroître le maintien en poste des employés autochtones.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Élaborer des programmes de transition pour appuyer l'attraction au sein des groupes sous-représentés au Collège de la Garde côtière canadienne.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Mettre davantage l'accent sur les initiatives d'attraction régionales dans le domaine du génie maritime, plus particulièrement en français.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Diriger l'élaboration de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne, en collaboration avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, afin d'identifier les obstacles et de proposer des mesures pour améliorer l'emploi dans le Nord.	CA, Arctique	T2 2024-2025

Objectif 2 : Former et perfectionner un effectif qualifié qui s'adapte aux demandes nouvelles et changeantes

Engagement	BPR	Échéance
Élargir l'accès aux cours du Collège de la Garde côtière canadienne grâce à la mise en œuvre du système de gestion de l'apprentissage <i>OnCourse</i> à bord des navires et dans les centres d'apprentissage régionaux.	DG, Personnel opérationnel	T2 2024-2025
Élaborer et offrir de nouveaux cours spécialisés dans la formation de la flotte.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Mettre en œuvre un programme de formation annuel et augmenter le nombre de cours sur les Services de communications et de trafic maritimes offerts au Collège de la Garde côtière canadienne.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Lancer la construction d'une école de lutte contre les incendies et l'élaboration d'un cours sur les Fonctions d'urgence en mer au Collège de la Garde côtière canadienne.	DG, Personnel opérationnel	T2 2024-2025
Améliorer l'efficacité de la formation opérationnelle pour les programmes de la Garde côtière canadienne et la flotte en mettant en œuvre le Plan national de formation opérationnelle.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Mettre en œuvre à l'échelle nationale le modèle de formation initiale à l'entrée en service pour la flotte élaboré par la région de l'Ouest.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Mettre en œuvre un programme de formation efficace et complet pour la désignation des responsables de la conformité et de l'application de la loi au titre de la <i>Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux</i> .	DG, Personnel opérationnel DG, Intervention	T4 2024-2025
Élaborer de nouveaux profils de compétences pour le personnel responsable de l'intervention environnementale et des dangers maritimes, les coordonnateurs de missions de recherche et les assistants de missions de recherche, suivis d'une formation actualisée afin de garantir la sécurité professionnelle des intervenants.	DG, Intervention	T4 2024-2025

Objectif 3 : Maintenir en poste le personnel en accordant la priorité à l'avancement professionnel, à la sécurité, à la santé et au mieux-être, ainsi qu'à la mobilisation des employés

Engagement	BPR	Échéance
Passer en revue l'efficacité des services de soutien psychologique de la région de l'Ouest fournis dans le cadre du projet pilote du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage et déterminer une proposition pour des services nationaux de soutien en santé mentale dans tous les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage et les centres secondaires de sauvetage maritime.	DG, Intervention	T4 2024-2025
Peaufiner le programme de soutien par les pairs de la Garde côtière canadienne afin de mieux répondre aux besoins du personnel opérationnel, conformément à la stratégie ministérielle en matière de santé mentale.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Continuer de mettre en œuvre des initiatives appuyant les quatre piliers du programme de santé physique de la Garde côtière canadienne pour le personnel opérationnel : la condition physique, la nutrition, la prévention des blessures et la gestion de la fatigue.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Faire progresser le programme de gestion des talents de la Garde côtière canadienne, en s'inspirant du cadre de gestion des talents du ministère des Pêches et des Océans.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Offrir des cours de certification selon la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille afin de soutenir l'avancement professionnel.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Achever tous les modules du cours de commandement et les livrer dès qu'ils deviennent disponibles.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Élaborer une politique de réorientation pour les élèves-officiers qui décident de quitter le programme de quatre ans de formation des officiers, mais qui souhaitent demeurer au sein de la Garde côtière canadienne.	DG, Personnel opérationnel	T4 2024-2025
Mettre à jour la formation technique, les bourses d'études et les cours par correspondance afin de refléter les procédures actuelles relatives à l'établissement et à l'administration de la formation et des bourses d'études pour le personnel navigant.	DG, Personnel opérationnel	T3 2024-2025

Deuxième pilier stratégique : Actifs

Objectif 1 : Faire progresser le renouvellement de la flotte tout en maintenant la capacité opérationnelle à exécuter les programmes et à respecter les niveaux de service

Engagement	BPR	Échéance
Faire progresser les travaux liés au projet de bateaux de recherche et sauvetage en livrant deux nouveaux bateaux.	DG, AN	T4 2024-2025
Lancer le nouveau navire hauturier de science océanographique.	DG, AN	T4 2024-2025
Faire progresser les travaux sur le projet de navires multimissions semi-hauturiers en achevant le travail de conception.	DG, AN	T4 2024-2025
Faire progresser les travaux sur le projet de brise-glace polaire en attribuant le contrat auxiliaire au Chantier Davie.	DG, AN	T4 2024-2025
Faire progresser le projet de navires de patrouille arctiques et hauturiers en commençant la coupe de l'acier pour la deuxième variante de la Garde côtière canadienne au chantier maritime Irving.	DG, AN	T4 2024-2025
Faire progresser les travaux sur le projet de brise-glace polaire en attribuant le contrat de construction à Vancouver Shipyards.	DG, AN	T4 2024-2025
Moderniser l'organisation de soutien aérien en réponse à l'évolution rapide du rythme des opérations et de l'état de préparation opérationnelle de la flotte, y compris la certification des ponts d'envol, la formation, les équipements et l'équipement de protection individuelle des navires de la Garde côtière canadienne.	DG, FSM	T4 2024-2025
Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>George R. Pearkes</i> .	DG, STI	T3 2024-2025
Poursuivre les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Griffon</i> .	DG, STI	T2 2025-2026
Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Sir Wilfrid Laurier</i> (phase 3).	DG, STI	T1 2024-2025
Poursuivre les travaux de prolongement de vie des bateaux de sauvetage motorisés de 47 pieds.	DG, STI	T4 2024-2025
Poursuivre les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Terry Fox</i> .	DG, STI	T4 2024-2025
Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Martha L. Black</i> .	DG, STI	T2 2024-2025
Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Tanu</i> .	DG, STI	T2 2024-2025

Engagement	BPR	Échéance
Achever les travaux de la phase 1 du prolongement de vie du NGCC <i>Eckaloo</i> .	DG, STI	T1 2024-2025
Achever les travaux de prolongement de vie du NGCC <i>Louis S. St-Laurent</i> (phase 3).	DG, STI	T1 2024-2025
Poursuivre les travaux de modification du NGCC <i>Judy LaMarsh</i> .	DG, STI	T4 2024-2025

Objectif 2 : Se préparer à l'opérationnalisation et à la gestion du cycle de vie de la nouvelle flotte, y compris la détermination des besoins en matière d'infrastructures

Engagement	BPR	Échéance
Mettre en œuvre les changements requis au <i>Règlement sur le personnel maritime</i> mis à jour en fournissant une orientation tactique et stratégique et une surveillance liées à tous les aspects de l'armement en équipage, des exemptions, du manuel sur la sécurité de la flotte, des exigences réglementaires et de la compétence maritime de la Garde côtière canadienne pour la flotte de navires actuels et nouveaux selon une approche progressive de trois ans.	DG, FSM	T4 2024-2025
Analyser les exigences en matière d'infrastructures pour soutenir la future flotte.	Initiative de continuité de la flotte	T2 2024-2025
Élaborer des exigences opérationnelles pour l'acquisition de drones à longue portée et à grande autonomie qui seront déployés sur des navires et à terre dans toutes les régions de la Garde côtière canadienne.	DG, FSM	T2 2024-2025
Élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives aux programmes opérationnels et des normes procédurales pour l'utilisation de systèmes de drones de grande taille dans l'ensemble des programmes de la Garde côtière canadienne.	DG, FSM	T4 2024-2025

Objectif 3 : Faire progresser les activités d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques grâce à l'innovation et aux partenariats afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et d'atteindre les cibles du gouvernement en matière d'écologisation

Engagement	BPR	Échéance
Lancer la mise en œuvre de la Feuille de route de la Garde côtière canadienne pour la résilience aux changements climatiques avec des mesures clés d'adaptation et d'atténuation, classées par ordre de priorité, qui s'harmonisent avec la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie nationale d'adaptation.	DG, PMP	T2 2024-2025
Achever le Plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle de la Garde côtière canadienne, qui décrit les réductions immédiates et tangibles des émissions du cycle de vie grâce à l'utilisation de carburants à faible teneur en carbone et à la collaboration sur la prochaine génération d'innovations pour les navires à zéro émission et la prestation future de services.	DG, FSM	T4 2024-2025
Effectuer des essais de portée sonore pour établir une base de référence concernant le profil du bruit de la flotte rayonné sous l'eau et trouver des mesures d'atténuation pour réduire ce bruit.	DG, FSM	T4 2024-2025

Objectif 4 : S'assurer que les actifs terrestres sont disponibles, capables et fiables

Engagement	BPR	Échéance
Déterminer les exigences permanentes du système pour appuyer la gestion des actifs et des stocks à terre et en mer.	DG, STI	T1 2024-2025
Mettre en œuvre le plan d'action en matière de gestion pour l'examen du contrôle interne de la gestion des stocks.	DG, STI	T4 2024-2025
En collaboration avec des représentants des communautés, poursuivre le renouvellement de 29 caches de matériel de lutte contre la pollution dans l'Arctique.	DG, Intervention	T4 2024-2025

Troisième pilier stratégique : Services

Objectif 1 : Protéger le milieu marin et les navigateurs en jouant un rôle de leadership en matière de gestion des incidents sur l'eau dans un paysage comportant de multiples partenaires

Engagement	BPR	Échéance
Poursuivre le processus de planification pluriannuelle en collaboration avec Transports Canada pour traiter les épaves et les navires abandonnés ou dangereux en prévision du Fonds d'assainissement des navires.	DG, Intervention	T4 2024-2025
Élaborer et mettre en œuvre un processus national pluriannuel de hiérarchisation des exercices afin d'accroître l'efficacité des programmes et d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et aux incidents tous risques, en s'appuyant sur l'avancement des activités de planification de la gestion des situations d'urgence et d'évaluation des risques et des menaces.	DG, Intervention	T4 2024-2025
Mettre en œuvre une structure de gestion des urgences modernisée qui comprend un centre de coordination des urgences pour fournir un soutien hors site aux commandants d'intervention de la Garde côtière canadienne sur les lieux et permettre la coordination avec les partenaires.	DG, Intervention	T4 2024-2025

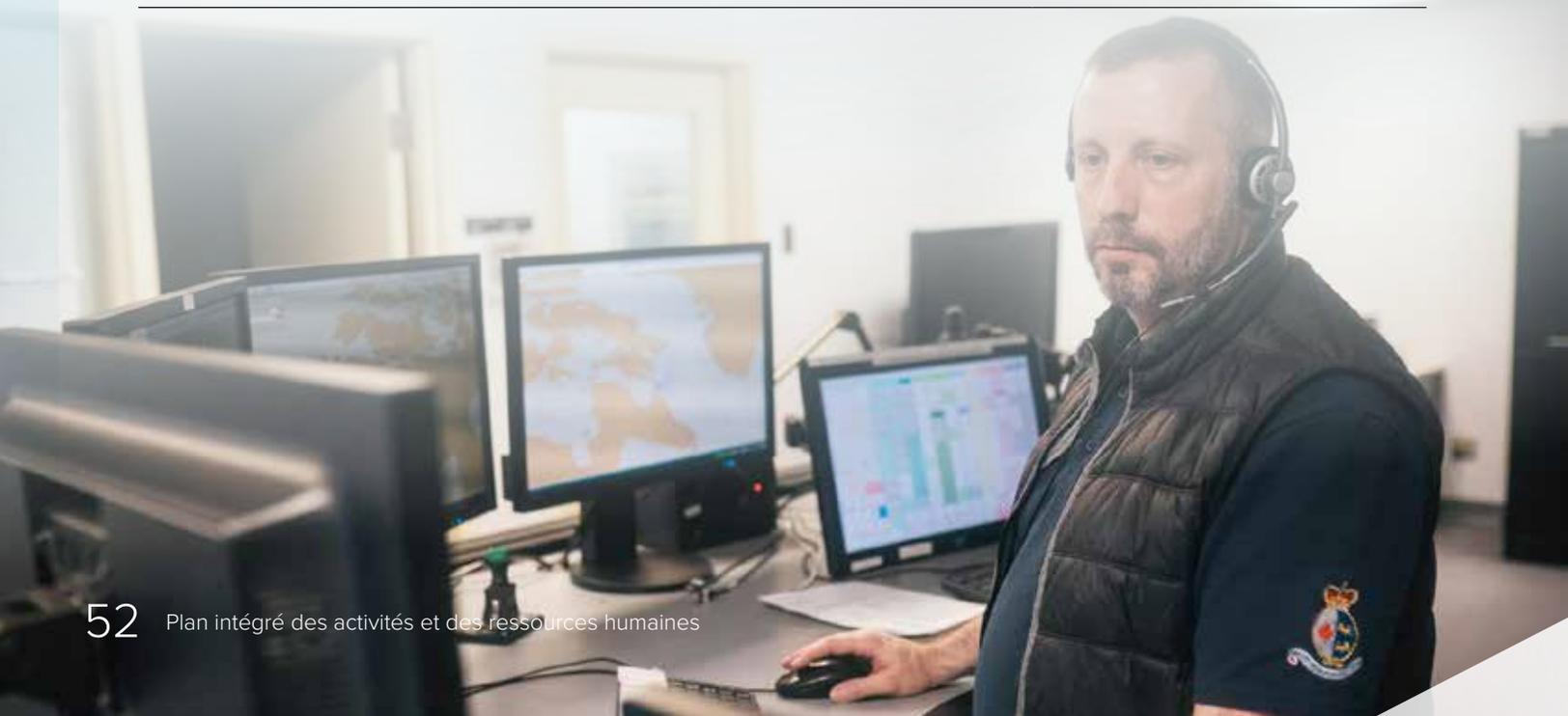
Objectif 2 : Garantir l'état de préparation des programmes en s'adaptant à un contexte opérationnel en évolution afin de continuer à fournir des services qui soutiennent la compétitivité économique, la sûreté et la sécurité maritimes, et la protection des océans

Engagement	BPR	Échéance
<p>Accroître le financement de base des organisations de la Garde côtière auxiliaire canadienne pour maintenir et accroître leurs opérations afin de fournir une capacité d'intervention sur l'eau dans les régions éloignées.</p>	<p>DG, Intervention</p>	<p>T4 2024-2025</p>
<p>Continuer de collaborer avec les partenaires autochtones et de la Garde côtière auxiliaire canadienne pour offrir le Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones.</p>	<p>DG, Intervention</p>	<p>T4 2024-2025</p>
<p>Poursuivre la mise en œuvre des examens de l'Analyse axée sur le risque de la prestation des services de recherche et de sauvetage maritimes à l'échelle nationale et poursuivre la validation des données saisonnières dans les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage de la Garde côtière canadienne.</p>	<p>DG, Intervention</p>	<p>T4 2024-2025</p>
<p>Recenser les collectivités côtières et autochtones souhaitant renforcer leurs capacités d'intervention en cas de déversement en milieu marin et travailler avec elles dans ce but, tout en jetant les bases pour l'inclusion significative des intervenants côtiers et autochtones dans le régime canadien d'intervention en cas de déversement.</p>	<p>DG, Intervention</p>	<p>T4 2024-2025</p>



Objectif 3 : Faire progresser la numérisation dans l'ensemble de l'organisation et moderniser les services de navigation maritime afin d'accroître l'efficacité du trafic maritime, d'améliorer la sécurité maritime et de faciliter l'échange de données et de renseignements avec les partenaires et les intervenants

Engagement	BPR	Échéance
Mettre à niveau les systèmes opérationnels iFleet et Common Core vers une plateforme modernisée pour faciliter la saisie de données et la production de rapports afin de s'assurer que la flotte s'adapte aux exigences changeantes qui mèneront à des gains d'efficacité opérationnelle.	DG, FSM	T4 2024-2025
Mettre à niveau le système IRIS pour saisir presque en simultané les renseignements sur l'état et l'entretien des navires afin de maintenir les capacités opérationnelles et de réduire au minimum les retards dans la prestation des services.	DG, FSM	T4 2024-2025
Mettre en œuvre des initiatives de navigation électronique pour faire progresser la vision de modernisation des programmes de navigation maritime.	DG, FSM	T4 2024-2025
Faire progresser les initiatives de numérisation pour appuyer la mise en œuvre à long terme d'une approche fédérale intégrée de guichet unique maritime afin d'accroître l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.	DG, FSM	T4 2024-2025
Continuer de relever les défis liés à la connaissance du domaine maritime en affinant les outils existants et en évaluant les nouvelles capacités qui amélioreront la connaissance du domaine maritime, en particulier dans l'Arctique.	DG, FSM	T1 2024-2025



Quatrième pilier stratégique : Gouvernance

Objectif 1 : Renforcer les processus, procédures et systèmes nationaux pour appuyer les prises de décisions et la prestation efficiente et efficace des programmes et des services

Engagement	BPR	Échéance
Renforcer les pratiques de gestion financière en collaboration avec le dirigeant principal des finances afin de permettre une intervention et une réaffectation plus rapides des fonds.	DG, PMP	T4 2024-2025
Superviser et améliorer le Plan de protection des océans et les initiatives d'agrandissement du réseau de Trans Mountain en appuyant et en coordonnant la gouvernance intraministérielle afin de soutenir la prise de décisions et de déterminer, de surveiller et de produire des rapports sur le rendement et les risques liés aux programmes horizontaux.	DG, PMP	T4 2024-2025
Achever les lignes directrices normalisées des missions pour le programme d'Intervention environnementale et dangers maritimes afin d'orienter la composition et le déploiement des systèmes d'intervention, y compris leurs environnements opérationnels, les exigences en matière d'équipage et leurs limites.	DG, Intervention	T3 2024-2025

Objectif 2 : Mobiliser les partenaires et les intervenants internes et externes et collaborer avec eux pour faire progresser le mandat de la Garde côtière canadienne et les priorités du gouvernement du Canada

Engagement	BPR	Échéance
Collaborer avec les partenaires de la sécurité nationale pour appuyer la connaissance du domaine maritime du Canada.	DG, FSM	T4 2024-2025
Participer aux comités interministériels du Plan de protection des océans à tous les niveaux pour représenter le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, et élaborer en collaboration des documents de gouvernance interministériels.	DG, PMP	T4 2024-2025
Planifier, coordonner, soutenir et accueillir le Sommet des gardes côtières du Canada et des États-Unis de 2024 au Collège de la Garde côtière canadienne en juin 2024.	DG, PMP	T2 2024-2025
Cultiver et renforcer le rôle de leadership de la Garde côtière canadienne dans les forums internationaux et nationaux en poursuivant et en influençant les points clés à l'ordre du jour.	DG, PMP	T4 2024-2025

Objectif 3 : Respecter les obligations de la Couronne, y compris les engagements découlant des traités et des lois, envers les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans le domaine de la sécurité maritime

Engagement	BPR	Échéance
Soutenir la négociation des accords, arrangements et cadres de réconciliation qui établissent des relations significatives et à long terme avec les partenaires autochtones afin de donner aux collectivités les ressources nécessaires pour acquérir les connaissances, le personnel, la formation et les équipements qui leur permettent de participer au système de sécurité maritime.	DG, PMP	T4 2024-2025
Collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> au sein de la Garde côtière canadienne et harmoniser les politiques, les programmes et les services avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.	DG, PMP	T4 2024-2025
Diriger l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de l'Inuit Nunangat entre le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, en collaboration avec les Inuits, afin d'orienter son application en étroite conformité avec les principes de la politique sur l'Inuit Nunangat.	CA, Arctique	T2 2024-2025
Continuer à collaborer avec les collectivités autochtones en vue d'élaborer conjointement un cadre pour s'occuper des navires dangereux et cerner et promouvoir des initiatives pilotes.	DG, Intervention	T3 2024-2025
Poursuivre et étendre l'engagement communautaire et la prestation d'activités de formation et d'exercices pour le projet de recherche et sauvetage pour les Autochtones.	DG, Intervention	T4 2024-2025
Continuer de travailler avec la Nation Heiltsuk et renouveler un protocole d'entente qui détermine comment la Garde côtière canadienne et l'équipe d'intervention d'urgence maritime de Heiltsuk peuvent travailler en tant que partenaires pour l'état de préparation et l'intervention en cas d'urgence maritime.	DG, Intervention	T4 2024-2025
Continuer d'appuyer l'approche pangouvernementale dirigée par Ressources naturelles Canada pour les mesures d'accommodement liées à l'agrandissement du réseau de Trans Mountain en élaborant conjointement la capacité d'intervention environnementale des Autochtones dans les collectivités situées le long du corridor de navigation maritime.	DG, Intervention	T4 2024-2025

Annexe B – Profil de risque de la Garde côtière canadienne

La gestion du risque est un élément essentiel de tous les domaines des activités quotidiennes de la GCC. La détermination des risques permet de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à la planification, à l'affectation des ressources, à la gestion des programmes, aux rapports sur le rendement et à l'établissement des priorités. Bien qu'il soit impossible d'éviter tous les futurs problèmes, il demeure possible de choisir quels risques peuvent être tolérés et quels risques doivent être atténués.

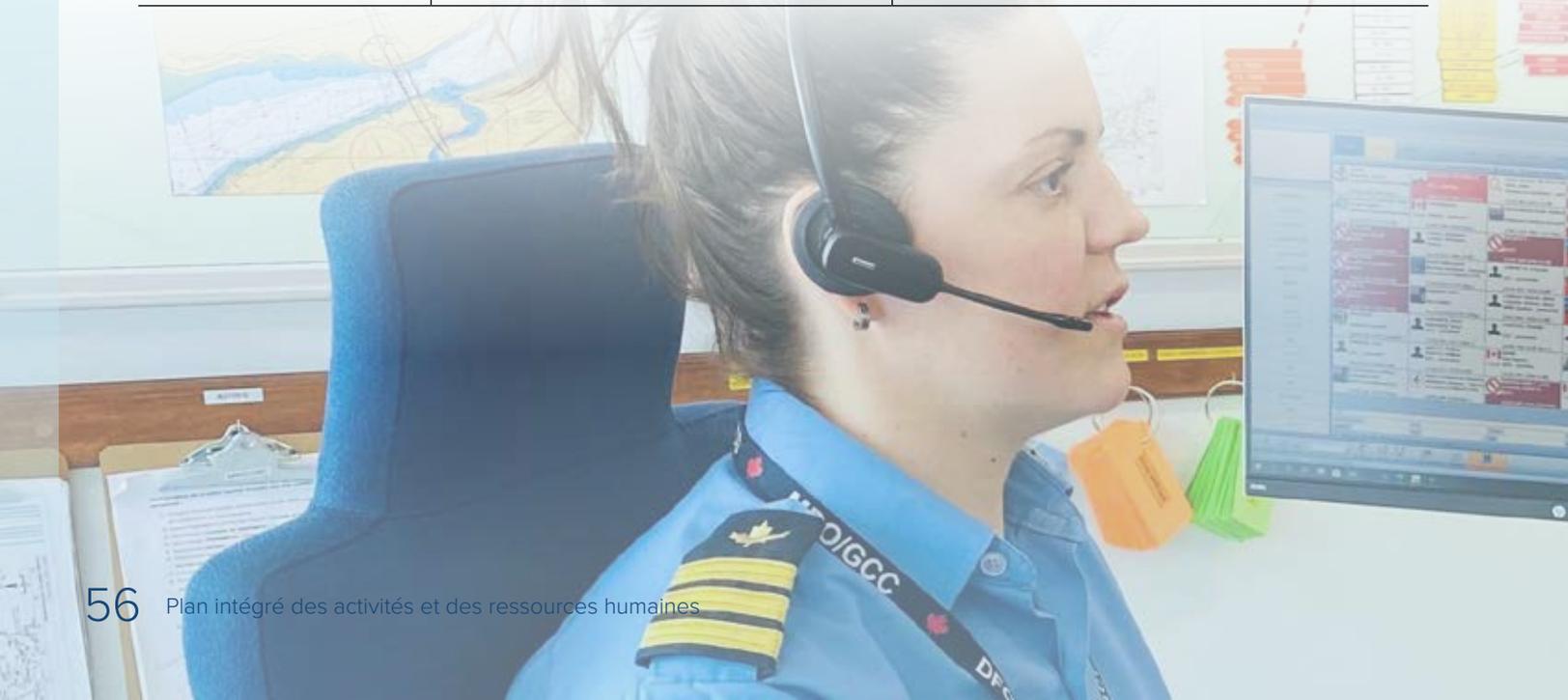
En juin 2023, des travaux ont été entrepris pour harmoniser le profil de risque de la GCC avec le profil de risque ministériel du MPO. La GCC a cerné huit secteurs de risque distincts, en plus des deux secteurs de risque du MPO sous la direction de la GCC : la gestion des urgences et les actifs de la flotte.

Le profil de risque de la GCC comprend les éléments suivants :

- » **Secteur de risque** – Domaine ou thème qui peut être utilisé pour cerner et regrouper les risques provenant de diverses parties de l'organisation.
 - » **Énoncé de risque** – Description d'un événement et son incidence potentielle (positive ou négative) sur la réalisation des objectifs de l'organisation. Exemple : Si (événement) se produit, les conséquences pourraient entraîner (répercussion négative).
 - » **Facteur de risque** – Circonstance interne ou externe qui contribue au risque ou l'accroît.
 - » **Contrôle du risque** – Méthodes qui traiteront ou contrôleront un risque particulier en modifiant l'incidence (gravité) de l'événement ou la probabilité (possibilité/fréquence) qu'il se produise.
- Un exercice de classement des risques de la GCC par ordre de priorité a été réalisé, et les 10 risques ont été classés, avec les énoncés connexes. Une méthode de calcul pondérée a été utilisée pour déterminer l'ordre de classement, où les éléments classés plus haut dans l'échelle ont reçu des valeurs plus élevées, et les éléments classés plus bas, des valeurs plus faibles. Les trois principaux secteurs de risque pour la GCC sont les suivants :
- » **Personnel opérationnel** – Disposer d'un personnel opérationnel certifié, y compris le personnel navigant et à terre, afin d'entretenir les actifs et de fournir les programmes et les services.
 - » **Opérationnalisation de la future flotte** – Disposer des infrastructures et du personnel nécessaires à l'exploitation de la future flotte.
 - » **Actifs de la flotte** – Disposer de la capacité de coordonner simultanément la planification, l'entretien, le renouvellement, le remplacement et l'écologisation de la flotte, qui deviennent de plus en plus complexes, tout en maintenant l'intégralité de ses capacités opérationnelles.

Les secteurs, les énoncés, les facteurs et les contrôles des risques sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Personnel opérationnel :</p> <p>Si la GCC n'est pas en mesure d'attirer, de former et de maintenir en poste le personnel opérationnel, cela aura une incidence sur la capacité de la GCC à exécuter les programmes, à entretenir les actifs et à respecter les niveaux de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Concurrence avec le secteur privé, en particulier en ce qui concerne les salaires. » Écarts régionaux entre le coût de la vie et les salaires fixés par poste. » Les possibilités de travailler pour la GCC ne sont pas bien connues du grand public canadien. » La structure actuelle manque de souplesse pour offrir des possibilités de formation et de perfectionnement complètes. » Pénurie mondiale de personnel navigant qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> » Tirer parti des médias sociaux et de la technologie pour améliorer l'attraction. » Promouvoir le mieux-être pour favoriser un effectif en bonne santé, doté de ressources et agile. » Offrir aux employés des possibilités de perfectionnement appropriées, qui permettront de constituer une réserve de personnel qualifié pour la GCC. » S'appuyer sur le Plan opérationnel du personnel pour cerner les besoins et concentrer les efforts. » Collecter les données appropriées pour mieux comprendre et formuler les stratégies d'attraction et de maintien en poste. » Affiner le Cadre de gouvernance de la formation au sein du Collège de la GCC afin de déterminer, d'élaborer, de concevoir et d'offrir des possibilités de formation.



Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Remplacement des actifs terrestres :</p> <p>Si la GCC ne s'assure pas de la disponibilité, de la capacité et de la fiabilité des actifs terrestres, cela aura une incidence sur sa capacité à fournir des programmes et à respecter les niveaux de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Les procédures d'approvisionnement entraînent des retards dans l'acquisition des actifs. » L'évolution de la protection des milieux marins et des exigences opérationnelles nécessitera des investissements dans le renouvellement des infrastructures côtières. » Les changements climatiques auront une incidence sur la durée de vie et la résilience des actifs actuels. » L'effectif de la GCC devra acquérir de nouvelles compétences pour rester à la pointe de l'évolution des exigences technologiques en matière d'entretien des actifs terrestres. 	<ul style="list-style-type: none"> » Processus d'approvisionnement flexibles pour les immobilisations. » Soutenir une approche de gestion du cycle de vie fondée sur les données relatives au rendement des actifs. » Assurer la mise en œuvre des accords de niveau de service. » Veiller à ce que du personnel qualifié et formé soit disponible pour entretenir les actifs. » Offrir des possibilités de perfectionnement au personnel de la GCC.



Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Opérationnalisation de la future flotte :</p> <p>Si la GCC ne planifie pas et ne prépare pas correctement sa future flotte, il y aura des retards dans l'exécution des programmes et un manque d'équipage pour exploiter les nouveaux navires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Nouvelles exigences en matière d'infrastructures pour répondre aux spécifications de la future flotte. » Pénurie persistante de main-d'œuvre maritime. » Capacité insuffisante du Collège de la GCC à accepter, former et diplômer le nombre requis de candidats pour répondre aux exigences de la future flotte. » Les besoins futurs de la flotte évoluent constamment en raison des réalités géopolitiques, des changements climatiques et d'autres facteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> » Veiller à ce qu'il existe une stratégie pour l'ensemble de la GCC afin de formuler les besoins pour l'avenir (Initiative de continuité de la flotte). » Exploiter les capacités multi-missions des navires et veiller à ce qu'ils soient déployés de manière stratégique afin de maximiser la flotte disponible. » Poursuivre la modernisation et l'adaptation des infrastructures en prévision de la future flotte. » Lancer un plan de sensibilisation et de mobilisation pour attirer le personnel navigant nécessaire à l'armement de la future flotte. » Renforcer les capacités de formation du personnel navigant pour les futurs navires plus grands et plus complexes.



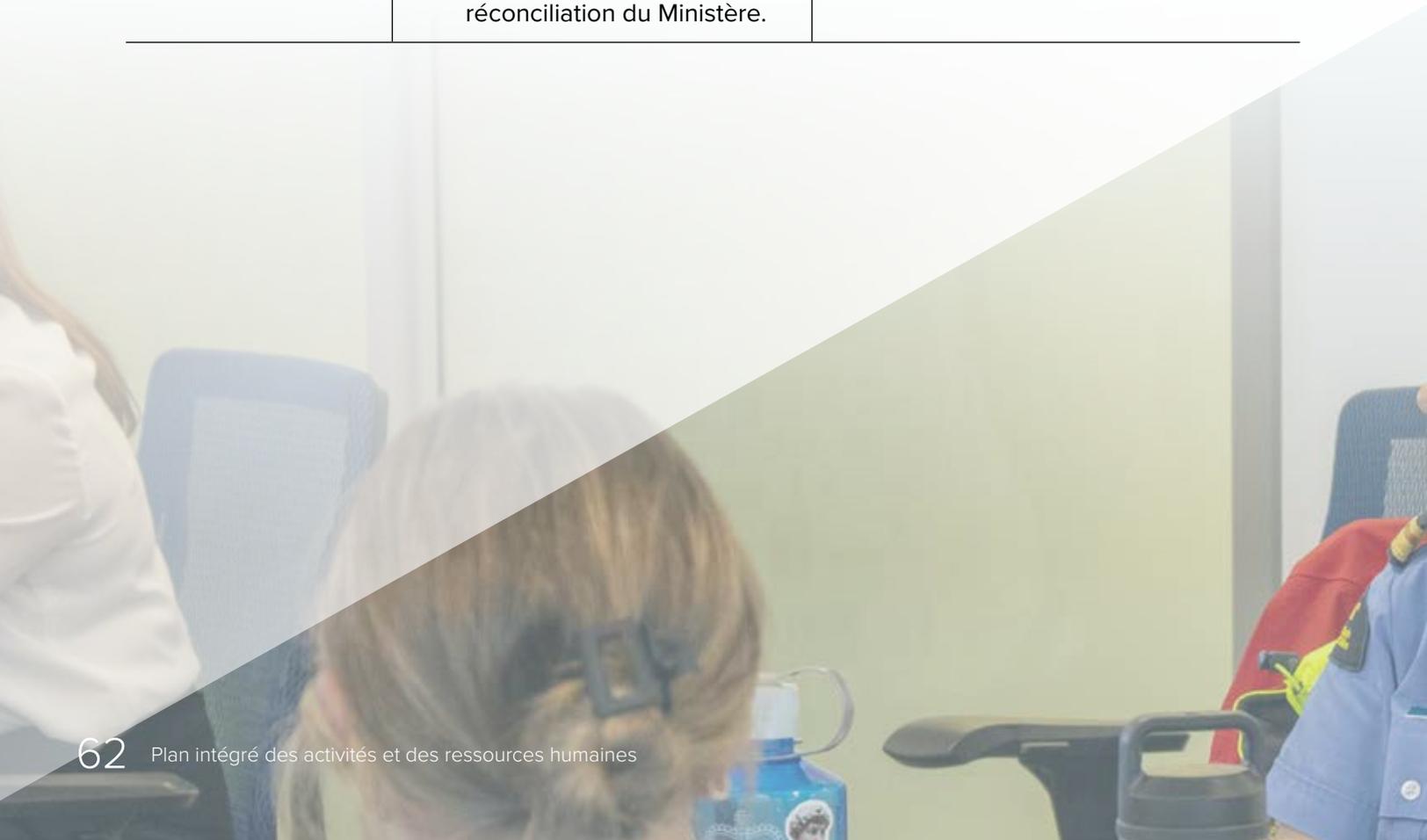
Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Numérisation et modernisation des systèmes et services existants :</p> <p>Si la GCC ne modernise pas les services à la navigation maritime et ne s'harmonise pas avec les nouvelles normes internationales, le Canada ne sera pas en mesure de maintenir sa compétitivité au niveau mondial, le secteur de la navigation maritime subira des répercussions négatives et le nombre d'incidents maritimes pourrait augmenter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » L'augmentation du trafic maritime nécessite des systèmes modernes pour maximiser la sécurité maritime. » Pressions croissantes (internationales/nationales) pour l'adoption de systèmes et d'outils modernisés afin de soutenir des chaînes d'approvisionnement efficaces et l'économie nationale. » On attend de plus en plus de la GCC qu'elle décarbonise ses activités en numérisant ses services. » Nécessité de disposer d'outils modernes pour soutenir la surveillance et l'application de la législation relative aux aires marines protégées, aux écosystèmes marins et aux mammifères marins. 	<ul style="list-style-type: none"> » Faire progresser la modernisation des services à la navigation maritime, y compris la navigation électronique. » Mise en œuvre des échéances fixées par l'Organisation maritime internationale pour le passage aux services numériques, y compris les produits relatifs à la norme S-100 de l'Organisation hydrographique internationale. » Consultation continue des intervenants de l'industrie pour comprendre les exigences. » Veiller à ce que du personnel qualifié et formé soit disponible pour utiliser les nouveaux actifs numériques.



Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Résilience climatique et écologisation des opérations :</p> <p>Si la GCC ne donne pas la priorité aux activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, l'organisation n'atteindra pas ses objectifs en matière d'écologisation du gouvernement et ne restera pas résiliente face aux répercussions croissantes des changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Pression et demande accrues à l'égard de la prestation de services en raison de conditions météorologiques extrêmes plus imprévisibles et nouvelles. » Les pressions budgétaires futures qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de fonctionnement de la GCC. » Atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada. » Respecter la Politique d'achats écologiques. » Disponibilité d'une chaîne d'approvisionnement en carburants alternatifs fiable et rentable pour décarboniser les opérations. » Données limitées concernant la vulnérabilité climatique actuelle des actifs de la GCC. 	<ul style="list-style-type: none"> » Affecter des fonds à l'innovation et à l'expérimentation afin de garantir que l'innovation à petite échelle dans l'ensemble de l'organisation soutienne les activités de résilience climatique. » Renforcer les partenariats avec d'autres ministères, des intervenants de l'industrie, des universités, des partenaires internationaux et d'autres acteurs afin d'échanger les enseignements tirés et de collaborer à la recherche de solutions. » Élaborer une feuille de route pour la résilience climatique, avec des stratégies d'adaptation et d'atténuation classées par ordre de priorité et alignées sur les engagements en matière d'écologisation du gouvernement. » Assurer l'élaboration et la durabilité d'un plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle de la GCC.

Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Gouvernance :</p> <p>Si la GCC n'assure pas une bonne gouvernance, cela aura une incidence sur la prise de décision, les relations extérieures, le moral des employés et la prestation efficace et efficiente des programmes et des services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Nécessité d'affiner les rôles et les responsabilités au sein du MPO et avec d'autres partenaires fédéraux. » Évolution de l'environnement réglementaire et de politique et nécessité de clarifier davantage les pouvoirs de la GCC et de ses partenaires. » Structures de gouvernance mal harmonisées ou inefficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir l'amélioration continue en clarifiant les rôles et les responsabilités au sein de la GCC, avec le MPO et avec les divers partenaires fédéraux. » S'assurer que la législation et la réglementation qui touchent la GCC sont à jour et transparentes et qu'elles favorisent l'agilité et la sécurité opérationnelles. » Publier et tenir à jour le Cadre de gouvernance de la GCC. » Veiller à ce que les mandats de tous les comités de la GCC soient publiés et disponibles sur le site intranet de la GCC. » Garantir la disponibilité de données appropriées pour une prise de décision plus éclairée. » S'assurer que les niveaux de service reflètent le milieu marin ou les besoins des utilisateurs de services.

Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
<p>Soutenir les relations avec les peuples autochtones dans le domaine de la sécurité maritime :</p> <p>Si la GCC ne continue pas à mobiliser de manière respectueuse et appropriée des partenaires autochtones, elle risque de ne pas respecter la législation et les accords en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Non-respect des obligations de l'État, comme celles prévues dans la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. » Mise en œuvre des résultats des vérifications internes et externes. » Ne pas tenir compte des facteurs plus importants du gouvernement du Canada, comme le plan d'action pour les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. » Respect des principes de codéveloppement (ministère de la Justice). » Respect de la Stratégie de réconciliation du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> » Respect des plans d'action de gestion externes et internes. » Soutenir l'établissement de relations avec les partenaires autochtones par la mise en œuvre d'initiatives du Plan de protection des océans.



Secteur et énoncé de risque	Facteur de risque	Contrôle du risque
-----------------------------	-------------------	--------------------

Gestion de la sécurité :

Si la GCC ne met pas en œuvre adéquatement un système de gestion de la sécurité qui intègre les règlements du gouvernement du Canada, les conventions internationales et les politiques, procédures, systèmes, lignes directrices et directives appropriés, il y a un risque pour la santé et la sécurité des employés, la sécurité des actifs, la protection de l'environnement et la prestation sécuritaire des programmes et des services.

- » Obstacles à la prestation de la formation nécessaire à tous les employés de la GCC, y compris le temps et les ressources.
- » Temps et efforts nécessaires pour favoriser continuellement une culture de « sécurité d'abord ».

- » Assurer la conformité aux règlements du gouvernement du Canada et au Code international de gestion de la sécurité en ce qui a trait à la certification des employés et des actifs.
- » S'assurer que le système de gestion de la sécurité est maintenu à bord des navires, dans les stations et sur les sites à terre.
- » Assurer la formation continue des employés afin de prévenir les blessures et les accidents de travail.
- » Assurer l'élaboration d'un cadre ministériel de gestion des risques pour la sécurité et d'un ensemble connexe de politiques, de procédures, de systèmes, de directives et de formation obligatoire et facultative à l'appui des obligations de la GCC au titre des lois pertinentes.

